Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

# Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

**Rapport annuel 1985-1986**

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Cette édition a été produite par Les Publications du Québec.

Dépôt légal — 4e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-5510-7013-9
ISSN 0229-3811

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'exercice financier 1985-1986.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,

Yvon Picotte

Québec, novembre 1986.

Monsieur Yvon Picotte
Ministre du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'exercice financier 1985-1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-ministre,

Pierre Bernier

Québec, novembre 1986.

## Table des matières


**Avant-propos** 9

Lois administrées en tout ou en partie par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 10

Personnel de direction du Ministère en poste au 31 mars 1986 10

Effectifs 11

Budget 1985-1986 11

**Direction du Ministère** 13

Service de la vérification interne 13

Direction des communications 13

Centre pour l'amélioration de la productivité 14

Service juridique 14

Relations avec la clientèle 15

Direction du secrétariat et de la recherche socio-économique 15

**Développement des initiatives privées** 21

**Administration centrale** 23

**Direction générale de l'administration** 23

Direction des ressources humaines 23

Direction des systèmes de gestion 24

Direction de la gestion financière 24

Direction des ressources matérielles 25

**Organigramme au 31 mars 1986** 26-27

**Administration régionale** 29

Direction générale des opérations régionales 29

Direction des programmes municipaux 30

**Développement des secteurs de loisir et des programmes à la jeunesse** 33

Direction générale du loisir socioculturel 33

Direction du loisir socio-éducatif, culturel et scientifique 33

Direction du loisir touristique 34

Direction générale de l'activité physique et du sport 34

Direction de l'activité physique et du développement sportif de base 35

Direction du sport d'élite 36

Direction du plein air 37

Direction des programmes à la jeunesse 37

**Faune, parcs et territoires fauniques** 39

Coordination des activités en milieux amérindien et inuit 39

Direction du parc de l'Archipel 39

Direction générale de la faune 40

Études écologiques 40

Direction de la faune terrestre 41

Direction de la faune aquatique 43

Direction de la conservation de la faune 44

**Direction générale des parcs et des territoires fauniques** 47

Direction de l'aménagement 47

Direction des services techniques 47

Direction des territoires fauniques 48

Direction des politiques et des programmes 49

**Conclusion** 51

**Annexe** 53

Appellation officielle des territoires gérés par le Ministère 53

## Avant-propos

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche assume essentiellement deux grandes missions, soit celle relative à la conservation et à la mise en valeur de la faune et de ses habitats ainsi que celle relative au développement des secteurs du loisir et des programmes à la jeunesse.

Pour traduire cette double mission, le Ministère met en oeuvre et évalue de façon constante une politique globale du loisir, axée à la fois sur le soutien à des organismes partenaires du milieu et sur l'offre directe d'activités dans des équipements et des territoires publics sous sa juridiction. De même, il protège et met en valeur la ressource faunique et ses habitats, tout en favorisant par divers moyens son exploitation rationnelle.

Par ailleurs, en tant qu'organisation, le Ministère se préoccupe de la qualité de vie au travail de son personnel, sans oublier l'utilisation la plus judicieuse possible des autres types de ressources qui lui sont confiées dans l'accomplissement de son mandat gouvernemental.

Ce rapport annuel 1985-1986 livre un aperçu des réalisations diverses du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Du printemps 1985 à la fin de celui de 1986, le Ministère a entrepris et poursuivi le processus de consultation et de concertation désigné sous le nom de Conférence nationale du loisir.

Son déroulement a fait appel à la collaboration de deux grands partenaires du Ministère, le monde municipal et le monde associatif, et s'est concrétisé par la tenue de cinq conférences sectorielles (développement sportif de base, loisir touristique, loisir culturel, scientifique et technique, loisir socio-éducatif, le plein air), deux colloques nationaux (habitats fauniques, activité physique) et deux conférences thématiques (organisation du loisir au niveau régional et organisation du loisir en milieu municipal).

La tenue de ces conférences et colloques permettront au Ministère et à ses partenaires de dégager le cadre de référence et les priorités d'action des prochaines années dans l'ensemble des secteurs du loisir, que ce soit au niveau local, régional ou provincial.

En attendant les conclusions de ces conférences et colloques et dans la préparation du prochain Sommet québécois du loisir, le Ministère continue de gérer l'ensemble de ces secteurs du loisir de la même manière que par le passé, c'est-à-dire en s'ajustant aux besoins du milieu tout en tenant compte des orientations gouvernementales les plus susceptibles d'influencer ses programmes.

C'est ainsi que le Ministère a adopté un rythme soutenu dans l'application de la politique québécoise du ski alpin, notamment en administrant des programmes d'aide financière à la modernisation et à la consolidation des centres de diverses catégories et en établissant des liens plus formels avec l'ensemble des intervenants de ce secteur.

Le cadre d'intervention proposé par le gouvernement du Québec dans sa politique québécoise du ski alpin a suscité l'intérêt du gouvernement du Canada au point qu'il a amené les deux gouvernements à signer l'Entente auxiliaire Canada-Québec 1985-1990, portant sur le développement touristique.

Dans le secteur des parcs et de la faune, des audiences publiques sur la création du parc de Frontenac se sont tenues. Notons que près de 80 mémoires ont été présentés au Ministre lors de ces audiences publiques, ce qui témoigne de l'intérêt que la création d'un parc entraîne, autant au niveau de la population locale que dans l'ensemble des secteurs intéressés au Québec. Quant aux autres parcs faisant partie du réseau, la consolidation de leurs équipements et de leurs infrastructures s'est poursuivie à un rythme conforme aux ressources disponibles.

En ce qui concerne les habitats fauniques, le Ministère a examiné, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, les moyens légaux et réglementaires d'en assurer une protection accrue. Ce dossier évolue de façon satisfaisante, de telle sorte qu'un projet de loi devrait être proposé au cours de 1986-1987.

Quant au plan de gestion du caribou, le Ministère a consacré les ressources nécessaires à la mise en place de la première phase de ce plan incluant les recommandations techniques pour la poursuite normale du projet expérimental de commercialisation de la viande.

Enfin, le Ministère a amorcé une réévaluation des orientations et des objectifs devant guider l'avenir des territoires fauniques qui sont sous sa responsabilité, en accordant une attention prioritaire aux réserves fauniques et ce conformément à sa mission de conservation et de mise en valeur de la faune.

On verra dans les pages suivantes comment chaque unité administrative a contribué au développement de la double mission du Ministère, soit celle qui con-

cerne le développement du loisir sous toutes ses formes et celle qui vise la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats.

### Lois administrées en tout ou en partie par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

- Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (L.R.Q., c. M-30.1);
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1);
- Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9);
- Loi sur les pêcheries (S.R.C., 1970, c. F-14);
- Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs (S.R.C., 1970, c. M-12);
- Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., c. S-3.1);
- Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1);
- Loi approuvant la Convention de la Baie James et du Nord québécois (L.R.Q., c. C-67);
- Loi concernant les environs du parc du Mont-Sainte-Anne (L.Q., 1971, c. 58);
- Loi autorisant des prêts à certains pêcheurs commerciaux (L.Q., 1970, c. 50);
- Loi sur le programme d'aide aux Inuit bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage (L.R.Q., c. P-30.2);
- Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., c. P-7);
- Loi sur le parc Forillon et ses environs (L.R.Q., c. P-8);
- Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., c. S-13.01).

### Personnel de direction du Ministère

En poste au 31 mars 1986

**Ministre**
**Yvon Picotte**

**Directeur du Cabinet**
**Normand Bolduc**

**Sous-ministre**
**Pierre Bernier**

**Direction du secrétariat et de la recherche socio-économique**
**Jean Rivet**

Service de la vérification interne et centre d'amélioration de la productivité
André Fiset

Service juridique
Michel Lalande

Direction de la comptabilité
Bertrand Ouellet

Direction des communications
Jean-Philippe Gagnon

Développement des initiatives privées
Armand Leblond, sous-ministre adjoint

Développement des secteurs de loisir et des programmes à la jeunesse
André Tétrault, sous-ministre adjoint

Direction générale du loisir socioculturel
Émilien Landry, directeur général

Direction du loisir socio-éducatif, culturel et scientifique
Raymond Bornais

Direction du loisir touristique
Maurice Renoux

Direction générale de l'activité physique et du sport
Guy Desrosiers, directeur général

Direction de l'activité physique et du développement sportif de base
Jocelin Dufresne

Direction du sport d'élite
Paul Ohl

Direction du plein air
Jean-Claude Kirouac

Direction des programmes à la jeunesse
Brigitte Van Coillie-Tremblay

Secteur faune, parcs et déréglementation
Bernard Harvey, sous-ministre adjoint

Direction du parc de l'Archipel
Daniel St-Onge

Coordonnateur en milieux amérindien et inuit
Yvon Dubé

Direction générale de la faune
Gilles Barras, directeur général

Direction de la faune terrestre
Christian Potvin

Direction de la faune aquatique
Claude Bernard

Direction de la conservation de la faune
François Dorlot

Direction générale des parcs et des territoires fauniques
André Magny

Direction de l'aménagement
Guy Bussière

Direction des services techniques
Conrad Dubuc

Direction des territoires fauniques
Pierre Dion

Direction des politiques et des programmes
Luc Samson

Direction générale de l'administration
Pierre A. Bélanger, directeur général

Direction des ressources humaines
Jacques Rivard

Direction de la gestion financière
Byrne Amyot

Direction des systèmes de gestion
Rollande J. Côté

Direction des ressources matérielles
Claudette Blais

Direction générale des opérations régionales
Pierre-André Paré, sous-ministre adjoint
Bernard Lavergne, directeur général adjoint

Direction des programmes municipaux
Jean Rioux

Directions régionales

Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
Éric-Yves Harvey

Saguenay — Lac-Saint-Jean
Louis Villemure (int.)

Québec
Marc Garvin

Trois-Rivières
François Guibert

Estrie
Pierre Levac

Montréal
André Laforte

Outaouais
Richard Châtelain

Abitibi-Témiscamingue
Pierre-Hugues Boisvenu

Côte-Nord
Robert De Nobile

Nouveau-Québec
Claude Despatie

## Effectifs

Au 31 mars 1986, le Ministère comptait 2 010 postes autorisés, incluant les postes en région. Ils étaient répartis selon les niveaux d'emploi suivants:

| | |
|---|---|
| Hors-cadres | 5 |
| Cadres supérieurs | 71 |
| Professionnels | 436 |
| Agents de maîtrise: | |
| — Fonctionnaires | 26 |
| — Agents de la paix | 69 |
| — Ouvriers | 47 |
| Techniciens et assimilés | 233 |
| Employés de bureau et assimilés | 412 |
| Agents de la paix | 396 |
| Ouvriers | 315 |

## Budget 1985-1986

| | Budget modifié | Dépenses |
|---|---|---|
| **Programme 01**<br>**Soutien aux municipalités et aux organismes de loisir** | | |
| Élément 01<br>Soutien aux activités de loisir | 7 246,0 $ | 7 171,9 $ |
| Élément 02<br>Soutien aux équipements de loisir | 21 640,1 $ | 20 318,0 $ |
| Élément 03<br>Soutien aux organismes régionaux et de regroupement de loisir | 4 625,3 $ | 4 625,3 $ |
| **Total du programme** | **33 511,4 $** | **32 115,2 $** |
| **Programme 02**<br>**Promotion du loisir socioculturel** | | |
| Élément 01<br>Loisir socioculturel | 4 988,4 $ | 4 875,1 $ |
| Élément 02<br>Loisir culturel | 1 842,4 $ | 1 790,5 $ |
| Élément 03<br>Loisir scientifique | 912,1 $ | 886,6 $ |
| Élément 04<br>Loisir touristique | 3 751,6 $ | 3 749,6 $ |
| **Total du programme** | **11 494,5 $** | **11 301,8 $** |

## Budget 1985-1986 (suite)

| | Budget modifié | Dépenses |
|---|---|---|
| **Programme 03** | | |
| **Plein air, parcs et réserves** | | |
| Élément 01 | | |
| Promotion du plein air | 1 463,0 $ | 1 280,0 $ |
| Élément 02 | | |
| Parcs et réserves | 61 116,2 $ | 55 658,0 $ |
| Élément 03 | | |
| Implantation et amélioration d'équipements | 20 077,6 $ | 19 644,6 $ |
| **Total du programme** | **82 656,8 $** | **76 582,6 $** |
| **Programme 04** | | |
| **Promotion de l'activité physique et du sport** | | |
| Élément 01 | | |
| Activité physique et développement sportif de base | 5 965,0 $ | 5 936,1 $ |
| Élément 02 | | |
| Sport d'élite | 8 425,8 $ | 8 404,5 $ |
| **Total du programme** | **14 390,8 $** | **14 340,6 $** |
| **Programme 05** | | |
| **Gestion interne et soutien** | | |
| Élément 01 | | |
| Administration centrale | 32 056,6 $ | 30 915,4 $ |
| Élément 02 | | |
| Administration régionale | 8 885,7 $ | 8 862,6 $ |
| Élément 03 | | |
| Aide à la jeunesse et projets spéciaux | 4 771,2 $ | 4 455,0 $ |
| **Total du programme** | **45 713,5 $** | **44 233,0 $** |
| **Programme 06** | | |
| **Régie de la sécurité dans les sports** | 2 831,1 $ | 2 348,5 $ |
| **Total du programme** | **2 831,1 $** | **2 348,5 $** |
| **Programme 07** | | |
| **Gestion des ressources fauniques** | | |
| Élément 01 | | |
| Amélioration et exploitation de la faune | 18 195,1 $ | 17 892,4 $ |
| Élément 02 | | |
| Territoires fauniques | 1 219,3 $ | 1 182,3 $ |
| Élément 03 | | |
| Protection et éducation | 25 336,8 $ | 25 152,0 $ |
| **Total du programme** | **44 751,2 $** | **44 226,7 $** |
| **Total du Ministère*** | **235 349,3 $** | **225 148,4 $** |

* Note — L'écart entre le budget modifié et le montant des dépenses est constitué d'un montant de 6 900 000 $ de gels de crédits décrétés par le Conseil du trésor et d'un montant de 3 301 000 $ de crédits périmés nets.

## Direction du Ministère

La Direction du Ministère a pour responsabilité de planifier, d'organiser, de diriger, de coordonner et de contrôler les activités de l'ensemble du Ministère.

À ce titre, elle est appelée à se prononcer sur les choix de politiques et de programmes, ainsi que sur les objectifs qui les sous-tendent dans le but précis d'en évaluer l'opportunité et de réaliser leur intégration. Elle assure la coordination nécessaire entre les directions générales du Ministère et, le cas échéant, apporte les adaptations qu'elle juge appropriées.

La Direction du Ministère veille aussi au suivi des plans d'action découlant des objectifs du Ministère et s'assure du respect des calendriers de travail. Elle favorise la concertation dans la détermination des pratiques de gestion, suscite des échanges d'informations et de données, prépare le budget du Ministère et en coordonne le suivi administratif.

### Service de la vérification interne

#### *Mandat*

- Élaborer et tenir à jour un plan ministériel de vérification couvrant toutes les activités du Ministère.
- Préparer et mettre à exécution un plan annuel de vérification indiquant les mandats prévus, les objectifs visés et les restrictions imposées quant à l'étendue de chacun de ces mandats.
- Discuter avec les responsables sectoriels des activités vérifiées, des observations, conclusions et recommandations formulées par mandat, ceci dans le but de s'assurer que tout rapport éventuel reflète correctement les avis des gestionnaires concernés.
- Soumettre annuellement au sous-ministre un rapport d'activités comprenant un rappel des conclusions rattachées aux principaux mandats effectués.

#### *Réalisations*

— Vérification, conformément au plan annuel dûment approuvé, des activités des unités centrales et régionales, ainsi que des organismes subventionnés.

— Assistance technique, auprès d'organismes subventionnés et d'unités administratives du Ministère, sur le plan de la production et de l'analyse de rapports annuels et des états financiers.

— Contribution au Comité consultatif en matière de vérification interne.

#### *Prospective*

En vue de concourir à l'accroissement de la rentabilité et de la productivité des opérations du Ministère, le Service de la vérification interne modifiera son plan ministériel de vérification pour porter assistance au Secrétariat à l'évaluation et à la vérification des programmes dont il fait partie intégrante et ce, afin d'identifier certains sujets susceptibles d'apporter une contribution positive sur le plan de l'économie, de l'efficience et de l'efficacité.

### Direction des communications

#### *Mandat*

- Conseiller la Direction et les gestionnaires sur toute question relative aux communications.
- Planifier les programmes de communications, en collaboration avec les différentes directions, et les évaluer.
- Coordonner les actions du Ministère en matière de communications en collaboration avec tous les intervenants ministériels.
- Répondre aux besoins documentaires des différentes directions du Ministère.

#### *Réalisations*

— Campagnes publicitaires sur la promotion du ski alpin, sur les réseaux d'hébergement gérés par des partenaires du Ministère, sur les activités dans les parcs et réserves, de même que sur la protection des habitats fauniques.

— Tenue d'audiences publiques en vue de la création des parcs de Frontenac et de Pointe-Taillon.

— Vulgarisation des formulaires et des programmes d'aide financière aux activités de loisir, ceci dans le but de rendre ces documents plus accessibles aux bénéficiaires éventuels.

— Participation à des événements populaires d'importance (Coupe Grey, Carnaval de Québec, Marathon international de Montréal, Championnats mondiaux de gymnastique, Exposition Loisir, Parc et Faune de Hull) et à 23 expositions.

— Diffusion de 197 communiqués; publication ou réédition de 200 imprimés (brochures, dépliants, affiches); organisation de conférences de presse

et de rencontres d'information visant à faire connaître les équipements du Ministère et à diffuser ses programmes.

— Adoption et mise en application d'une politique de communications.

— Réalisation d'un vidéo, de sept diaporamas et collaboration à plusieurs émissions radiophoniques ou télévisées, dont une série télévisée de 39 émissions portant le titre de «Nature-Québec»; prêt de 26 382 diapositives et don de 9 834 photos en noir et blanc.

— Apport de conseils à l'organisation des services documentaires (Sept-Îles, Shawinigan, Aquarium du Québec, parc de la Jacques-Cartier).

— Participation au projet de liste bibliographique de documents produits par ou pour le Ministère concernant le milieu ou la faune aquatique.

— Gestion des achats de documentation effectués par les services centraux du Ministère.

***Prospective***

Afin d'améliorer les relations avec ses clientèles, la Direction des communications accordera une attention toute particulière à l'accueil et à la qualité des renseignements fournis aux citoyens. La mise sur pied d'un fichier informatisé et la relocalisation des diverses unités de renseignements sont envisagées.

Pour augmenter l'efficacité de son secteur, la productivité et la performance du Ministère, la Direction des communications améliorera ses systèmes de gestion interne, en vue d'assurer une utilisation plus rationnelle des ressources.

Enfin, il est dans les plans immédiats d'automatiser une partie de la collection documentaire déjà montée par le Ministère.

## Centre pour l'amélioration de la productivité

***Mandat***

- Promouvoir au sein du Ministère et auprès des organismes subventionnés les concepts relatifs à l'économie, l'efficience et l'efficacité.
- Assister les gestionnaires du Ministère et des organismes concernés dans leur démarche d'intégration quant aux concepts d'économie, d'efficience et d'efficacité.
- Conseiller la direction supérieure du Ministère sur les actions à entreprendre afin d'améliorer la rentabilité ainsi que la productivité des opérations et activités.

***Réalisations***

— Production de documents d'orientation et de réflexion destinés à la direction supérieure du Ministère et reliés à la productivité, l'efficience et l'efficacité.

— Production de documents de soutien afférents aux attentes communes transmises aux cadres du Ministère par le sous-ministre.

— Contribution au groupe de travail interministériel mis sur pied par le Centre pour le développement de la productivité du Conseil du trésor.

***Prospective***

En vue de concourir à l'accroissement de la rentabilité et de la productivité des opérations du Ministère, le Centre pour l'amélioration de la productivité modifiera son plan d'action pour porter assistance au Secrétariat à l'évaluation et à la vérification des programmes dont il fera partie intégrante. Cette démarche vise à développer des systèmes ainsi que des modes d'analyse et d'évaluation des programmes et activités du Ministère, dans l'optique de conseiller adéquatement les autorités en matière de rénovation de l'administration.

## Service juridique

***Mandat***

- Répondre aux besoins juridiques du Ministère notamment par des opinions juridiques, des contrats, l'analyse de réclamations et autres conseils comportant des aspects reliés au droit, ainsi que par la rédaction et l'interprétation des lois et règlements dont l'application relève du Ministère.

***Réalisations***

— Participation aux étapes associées à l'adoption d'une loi modifiant diverses dispositions législatives en regard des lois dont l'application relève du Ministère et de la Charte des droits et libertés de la personne.

— Rédaction de la réglementation relative à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, à la Loi sur les parcs et à la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec, de même que celle reliée à la Loi sur les pêcheries.

— Réponses à de nombreuses demandes de conseils portant sur des réclamations et poursuites concernant le Ministère. Le Service a également fourni de multiples avis sur des matières relevant de la juridiction du Ministère.

— Réorganisation du système et des méthodes de traitement des infractions du service des infractions dont il est responsable, service qui a analysé près de 10 000 rapports d'infractions transmis par les agents de conservation de la faune.

— Application des dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois relevant de la responsabilité du Ministère.

### Relations avec la clientèle

***Mandat***

- Promouvoir l'accessibilité au loisir pour les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées et les communautés culturelles.
- Coordonner l'élaboration de plans d'action ministériels intégrant les orientations des politiques gouvernementales: identification des mesures concrètes visant à accroître l'accessibilité au loisir pour ces clientèles. Assurer le suivi de ces plans et procéder à leur évaluation.
- Assurer la concertation voulue entre les directions du Ministère dans les domaines susceptibles de promouvoir une plus grande participation des clientèles désignées; s'assurer également de la consultation des clientèles quant aux politiques proposées et aux programmes de mise en oeuvre.
- Représenter le Ministère dans ses démarches auprès des instances gouvernementales et des associations du milieu concernant ces clientèles, notamment auprès du Secrétariat à la condition féminine, au sein du Conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec et auprès d'organismes comme l'Association québécoise de loisir pour personnes handicapées.

***Réalisations***

— Élaboration d'un plan d'action à l'égard des femmes visant à améliorer leur participation aux diverses formes de loisir.

— Coordination et promotion nécessaire à la mise en oeuvre du plan d'action triennal visant l'intégration au loisir pour les personnes handicapées.

— Coordination des interventions dans le cadre des travaux liés aux conférences et colloques de la Conférence nationale du loisir, afin que l'on tienne compte des clientèles spécifiques; support à la participation de leurs représentant(e)s.

— Concertation des intervenants ministériels, de l'Association québécoise de loisir pour personnes handicapées et coordination des actions visant à développer les diverses formes de loisir pour cette clientèle: plein air, tourisme, activités physiques, sportives et socioculturelles.

— Représentation du Ministère auprès des instances gouvernementales et des associations du milieu. Participation aux réunions du Secrétariat à la condition féminine et au Conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec.

***Prospective***

Afin d'améliorer la prise en compte des intérêts spécifiques des groupes cibles visés, la coordination des relations avec la clientèle aura pour tâche d'assurer:

- le suivi des recommandations issues de la consultation dans le cadre de la Conférence nationale du loisir;
- la mise à jour et le suivi des plans d'action ministériels concernant les personnes handicapées et la condition féminine;
- la coordination de l'implication du Ministère dans le cadre de la politique familiale du gouvernement du Québec.

### Direction du secrétariat et de la recherche socio-économique

***Mandat***

#### A) Concertation et suivi des dossiers

- Fournir le soutien administratif au comité des sous-ministres et au comité de direction, ainsi qu'à tout autre comité auquel participent les membres de la direction.
- Assurer la coordination du traitement des dossiers suivants:
  - — coopération interprovinciale et fédérale-provinciale;
  - — coopération avec l'étranger;
  - — application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les relations avec le ministère des Affaires municipales, les municipalités régionales de comté et le COMPADR;
  - — comité interministériel permanent sur la concertation scolaire-municipale en matière de loisir et d'activités communautaires;
  - — relations interministérielles de planification et de concertation.
- Administrer les demandes adressées au Ministère, coordonner et superviser auprès des différentes directions les activités requises en vue d'assurer l'application et le respect des articles de la loi visant à faciliter l'accès aux documents publics et la protection des renseignements personnels; exercer le rôle d'interlocuteur de la Commission d'accès à l'information.

### B) Analyse et recherche socio-économique

- Analyser, sur le plan ministériel, les orientations et les politiques définies par les directions générales sectorielles.
- Assumer la responsabilité des recherches socio-économiques du Ministère.
- Maintenir à jour les données sur l'état du loisir.
- Effectuer ou faire effectuer des recherches, études, enquêtes, sondages et analyses notamment aux plans de la statistique et des méthodes quantitatives.

***Réalisations***

### A) Concertation et suivi des dossiers

L'exercice 1985-1986 étant le premier où le Secrétariat du Ministère assumait tels quels les mandats qui précèdent, ses priorités ont d'abord été orientées vers des tâches de soutien administratif à la direction du Ministère, notamment vers:

— La consolidation des mécanismes de préparation et de suivi des réunions du Comité de direction;

— La mise au point d'un mécanisme et des procédures de préparation, de cheminement et d'approbation des documents préparés par les unités administratives du Ministère et destinés au Conseil exécutif;

— L'aide au soutien administratif et au suivi relatifs aux réunions de travail entre des membres du cabinet du ministre et des fonctionnaires.

Au chapitre de ses responsabilités de coordination des dossiers à caractère intergouvernemental et interministériel, le Secrétariat a mené les actions suivantes:

— Coordonner la réalisation des missions et des actions de coopération qui avaient été retenues, soit par la Commission permanente Québec/Communauté française de Belgique, soit par la Sous-commission belgo-québécoise, soit, enfin, par le Comité permanent Wallonie-Québec et dont:

  - collaboration du Québec à un important colloque franco-québécois sur le saumon. Cette activité s'est déroulée à Bergerac, en France, du 27 mai au 1er juin 1985 et a impliqué quelque vingt-trois spécialistes québécois;
  - présence québécoise au colloque des organismes de chantiers européens et nord-africains sur le travail volontaire des jeunes;
  - participation du Québec aux Assises internationales de l'animation scientifique et technique pour les jeunes, tenues en France en septembre 1985;
  - réalisation d'un chantier de reboisement au Sénégal, lequel a permis à quinze jeunes Québécois de vivre une expérience unique dans le cadre de l'Année internationale de la Jeunesse;
  - échange de vingt jeunes, de part et d'autre, entre le Québec et la Communauté flamande;
  - accueil de spécialistes étrangers en natation et d'un responsable de parcs de la ville de Madrid.

— Participer, à divers niveaux de représentation, à plusieurs activités interprovinciales et fédérales-provinciales dans les différents secteurs sous sa juridiction: jeunesse, sports et loisirs, activité physique, faune, parcs, pêche sportive et protection des habitats.

— Présenter des communications techniques ou scientifiques à l'occasion de la tenue de symposium, colloques ou congrès, à caractère national ou international.

— Coordonner la préparation et la transmission d'avis à 45 MRC afin de leur faire connaître les orientations et les projets du Ministère en matière d'aménagement du territoire et de développement régional. Ces avis ont porté notamment sur la protection et la mise en valeur de la faune et des territoires récréatifs et sur le développement des équipements de loisir. Plusieurs avis portaient sur des objections du Ministère à certaines dispositions réglementaires des MRC, pouvant aller à l'encontre du mandat et des activités du MLCP.

— Participer à diverses réunions de concertation interministérielle visant à définir certaines positions gouvernementales en matière d'aménagement, de protection et de gestion du territoire.

— Assurer la poursuite des travaux du comité interministériel permanent sur la concertation scolaire-municipale en:

  - organisant la diffusion de deux études sur l'état de cette concertation et, surtout, d'un document synthétisant ces études et distribué à toutes les municipalités, à tous les organismes scolaires et à tous les organismes régionaux et nationaux de loisir;

- animant le travail d'un sous-comité interministériel chargé d'assurer la coordination des divers programmes d'aide aux équipements pouvant avoir une vocation communautaire.

Enfin, en ce qui concerne l'application de la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels, l'accent a été mis sur:

— la finalisation de neuf fichiers de renseignements personnels établis et gérés par différentes unités administratives du Ministère en vue d'en déclarer l'existence et les modalités de gestion à la Commission d'accès à l'information et ce, tel que le veut la loi;

— l'établissement de la liste ministérielle de classement des documents administratifs permettant, entre autres, aux citoyens intéressés d'adresser éventuellement au Ministère des demandes précises de renseignements et d'accès aux documents.

### B) Analyse et recherche socio-économique

Réalisation de dix-sept études spécifiques concernant différentes facettes des activités du Ministère. Ces recherches sont:

— Études sur les besoins et les attitudes des femmes face au loisir.

— Évaluation des services du Regroupement Loisir Québec.

— Coûts des services offerts par le Regroupement Loisir Québec.

— Étude sur le regroupement des organismes nationaux.

— Étude sur les organismes régionaux.

— Étude auprès des gestionnaires et usagers des ZECS.

— Étude sur la pratique des loisirs de plein air.

— Bibliographie sur le loisir de plein air.

— Évaluation des services offerts dans les centres KINO.

— Évaluation de la campagne publicitaire KINO.

— L'activité physique des Québécoises comparée à l'ensemble des Canadiennes.

— Valeur économique reliée à la pratique de certaines activités de loisir.

— Étude sur le phénomène de la copropriété de villégiature au Québec (ski alpin).

— Enquête socio-économique sur la récolte par pêche sportive (région de Montréal).

— Étude socio-économique chez les utilisateurs de la faune.

— Système d'information intégré sur les industries du loisir (Rapport d'un groupe de travail).

— Mise sur pied d'une banque de données sur le loisir en milieu municipal.

Administration du programme visant à soutenir les projets expérimentaux en loisir.

Coordination du Secrétariat ministériel des études d'évaluation d'impact.

Modification au système d'inventaire des équipements de loisir sur le territoire québécois.

Administration du programme de subventions accordées aux universités pour fins de recherches en loisir. Les projets retenus ont été:

- L'avenir des bases de plein air
  La perception des responsables des bases
  Université du Québec à Montréal
  Paul Bodson (Études urbaines)
- Développement d'un programme d'écoute critique de la télévision
  Université de Montréal
  Luc Giroux (Communication)
- Étude écologique des érablières à sucre du parc national du Saguenay
  Université du Québec à Chicoutimi
  Réjean Gagnon (Sciences fondamentales)
- Étude sur les déterminants fondamentaux des motivations et des préférences des jeunes en loisir de plein air
  Université de Montréal
  Suzanne Laberge (Éducation physique)
- Loisir et femmes âgées en milieu urbain
  Université du Québec à Trois-Rivières
  Michel Neveu (Loisir)
- La privatisation des services récréatifs et culturels au sein des municipalités
  Université du Québec à Trois-Rivières
  Max d'Amours (Loisir)
- L'évolution des associations paroissiales de loisir à Trois-Rivières, 1972-1985
  Université du Québec à Trois-Rivières
  Roger Levasseur (Loisir)
- Les comités de loisir dans les entreprises: nature, organisation et fonction
  Université du Québec à Trois-Rivières
  Gilles Pronovost (Loisir)

## *Prospective*

### A) Concertation et suivi des dossiers

La rationalisation des processus de suivi et de cheminement des documents, qui supportent le fonctionnement du bureau des sous-ministres et la prise de décision, sera poursuivie.

Un effort particulier sera de plus effectué, dans le cadre de la politique de communication interne, pour accroître et améliorer la diffusion des décisions et des dossiers susceptibles d'être nécessaires à diverses catégories d'employés dans l'accomplissement de leurs tâches.

En matière de coopération intergouvernementale, le Ministère identifiera avec plus de rigueur les projets de missions à l'étranger, d'une part, et raffermira sa participation aux instances interprovinciales et fédérales-provinciales, d'autre part.

Dans les deux cas, les actions de coopération se réaliseront dans les secteurs où une expertise est rendue nécessaire pour rentabiliser ou améliorer certaines opérations jugées prioritaires tels l'aménagement des milieux fauniques, le développement de l'excellence sportive, l'offre de services de loisirs adaptés à divers milieux et clientèles spécifiques.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le MLCP procédera à l'analyse des schémas d'aménagement des MRC et de leurs conséquences sur son mandat et ses activités. Comme le Ministère sera lié par ces schémas d'aménagement, il entend participer pleinement à la préparation des avis gouvernementaux qui seront transmis à quelque 90 MRC. Ces avis porteront sur des demandes de modifications aux schémas, dans la mesure où ces derniers ne respectent pas les orientations ou projets du Ministère, des organismes publics sous sa juridiction, de ses mandataires (zecs) ou de ses clientèles (pourvoiries).

L'application de la Loi d'accès à l'information continuera, quant à elle, sur la lancée de 1985-1986, c'est-à-dire que la protection des renseignements personnels, détenus par certaines unités administratives, fera l'objet d'une sensibilisation auprès des employés qui ont accès à des renseignements.

Dans le domaine de la concertation scolaire-municipale, des actions seront intensifiées avec le ministère des Affaires municipales et le ministère de l'Éducation pour tenter de sensibiliser, de façon particulière, leurs partenaires (municipalités et organismes scolaires) que les enquêtes ont identifiés comme non-participants à des ententes scolaires-municipales pour fins de loisir et d'activités communautaires.

### B) Analyse et recherche socio-économique

Pour 1986-1987, le Service d'analyse et de recherche socio-économique va préparer un programme de recherches axé sur les orientations générales suivantes:

#### *Les retombées économiques du loisir*

Le Ministère entend participer au redressement du Québec. Pour ce faire, il s'agit de donner un appui de plus en plus pertinent à l'industrie du loisir. Le Ministère désire, en plus de l'identification des retombées économiques engendrées par la consommation récréative, mettre de l'avant le rôle important qu'il joue en terme de générateur d'emplois et de revenus. Il a aussi comme objectif de rentabiliser de façon rationnelle l'administration des équipements sous sa juridiction. Finalement, le Ministère désire accentuer la collaboration institutionnelle prenant en considération qu'il intervient et contrôle certains domaines des plus stratégiques pour le développement touristique.

#### *L'accessibilité aux territoires et aux équipements*

Dans un premier temps, il s'agit pour le Ministère de consolider les territoires existants et compléter ce qui a été commencé. En ce sens, il s'agit de repenser la stratégie d'implantation d'équipements en accordant une priorité à ceux qui demandent le moins de budget d'exploitation et qui favorisent la pratique des activités de plein air. En ce qui regarde leur exploitation, le Ministère désire développer un véritable «partnership» avec les instances du milieu et s'associer les groupes locaux dans la gestion de certains services. Non seulement une telle approche devrait permettre une plus grande accessibilité, mais elle permettra aussi le développement de nouveaux emplois tout en réduisant les coûts de l'appareil d'État.

Finalement, une plus grande accessibilité passe par la réduction et la simplification des lois, des règlements et des normes administratives auxquels sont confrontés les citoyens usagers des services et des activités du Ministère. Cette déréglementation aurait aussi comme effet une réduction des coûts d'application et de surveillance des règlements.

#### *Les relations avec les partenaires*

Différents aspects des relations du Ministère avec ses partenaires ont été précisés. Ainsi les organismes reconnus sont invités à imaginer leur propre modèle de concertation, ce qui permet de respecter l'autonomie des associations, des organismes et des fédérations. D'autre part, le MLCP entend soumettre aux organismes de loisir une proposition de financement

qui permettrait à ces derniers d'accroître leur part d'autofinancement. Il est aussi jugé nécessaire de corriger le flux monétaire des subventions dirigées trop massivement vers des fonctions administratives au détriment de possibilités de développement sur le terrain.

### *L'éducation, la promotion et la sensibilisation*

Cette orientation est tout particulièrement importante dans le cadre de l'articulation de l'industrie du tourisme avec celle du loisir. Cet aspect promotionnel de plusieurs activités du Ministère viendrait alors soutenir et favoriser de façon significative l'industrie touristique. D'autre part, le Ministère désire informer et parfaire l'éducation de la population du Québec, dans divers secteurs bien précis, tout particulièrement par le développement d'une politique de promotion des activités de plein air et une campagne d'information pour susciter et développer chez nos concitoyens un sentiment de respect à l'égard de notre faune et de ses habitats.

## Développement des initiatives privées

À la fin de 1985-1986, une nouvelle fonction horizontale axée sur le développement des initiatives privées est créée au sein du Ministère. Appelé à assumer cette nouvelle fonction, un sous-ministre adjoint est alors chargé d'axer cette orientation dans le but de favoriser le développement et l'extension de la participation du secteur privé dans tous les champs de préoccupation du Ministère, ceci en collaboration avec tous les secteurs du Ministère.

### Mandat

- Identifier les champs d'activités et de services du Ministère auxquels le secteur privé (à but lucratif ou à but non lucratif) est susceptible d'être associé.
- Rechercher et élaborer les moyens ainsi que les modalités en vertu desquels les activités et services seraient confiés au secteur privé et apporter aux directions concernées le support nécessaire dans ces opérations favorisant le développement des initiatives privées.
- Identifier, rechercher et préparer des ententes avec des partenaires privés intéressés à assurer la promotion de même que la commercialisation de certains services et produits du Ministère ou situés dans les champs de juridiction de celui-ci.
- Identifier et mettre à contribution tous les mécanismes relevant du Ministère, du Gouvernement ou d'ailleurs, susceptibles non seulement de favoriser, mais aussi d'intensifier la création ainsi que le développement d'entreprises et d'industries dans les domaines de la récréation et du loisir.

### Prospective

En 1986-1987, le sous-ministre adjoint responsable du développement des initiatives privées se préoccupera de l'expansion des compagnies récréatives et de l'industrie québécoise des produits récréatifs. Il entend également se pencher sur l'avenir du développement du «partnership» de l'État avec l'entreprise privée (à but lucratif ou à but non lucratif) et, le cas échéant, avec le monde municipal comme, par exemple, la cogestion des territoires et l'exploitation de certains services, activités ou équipements.

# Administration centrale

## Direction générale de l'administration

### Direction des ressources humaines

***Mandat***

- Mettre à la disposition des gestionnaires, dans le cadre du régime de la fonction publique, des services et des conseils qui permettent de gérer, de remplacer et de développer efficacement les ressources humaines du Ministère.
- Administrer ou coordonner, selon le cas, l'application des politiques, procédures, règles et pratiques s'appliquant à la gestion des ressources humaines du Ministère.
- Procurer le support professionnel et technique nécessaire aux gestionnaires, pour les appuyer dans leurs décisions et leurs attentes en matière de développement et de remplacement de leurs ressources humaines.

***Réalisations***

#### Dotation

— Implantation du manuel de gestion des ressources humaines, ceci afin de favoriser l'imputabilité des gestionnaires.

— Révision et mise à jour du plan de délégation des pouvoirs en matière de ressources humaines.

— Élaboration de certaines politiques ministérielles en matière de gestion de ressources humaines et ce, à partir des orientations générales du Conseil du trésor.

#### Développement des ressources humaines

— Conception de politiques ministérielles concernant:

a) le développement spécifique du personnel d'encadrement supérieur;

b) l'évaluation du rendement des employés professionnels.

— Affectation de 7 550 jours/personnes dans le cadre de la réalisation d'activités de perfectionnement; inscription de 1 050 participants à ces activités pour toutes les catégories de personnel.

— Élaboration et diffusion d'un nouveau programme de formation des gestionnaires de premier niveau des parcs et réserves.

— Poursuite de la diffusion des programmes suivants:

a) accueil et intégration à la tâche;

b) formation et perfectionnement du personnel membre des comités de santé et sécurité au travail;

c) rédaction de rapports.

— Coordination des programmes suivants:

a) communication orale;

b) marketing public;

c) gestion des ressources matérielles;

d) sensibilisation à l'informatique;

e) formation spécialisée en santé et sécurité au travail.

— Maintien du programme d'égalité en emploi par:

a) le choix d'une candidate au programme de bourse d'études d'une année;

b) le choix de sept candidates pour l'octroi de congés semestriels pour études;

c) l'octroi à vingt candidates du personnel de soutien d'un congé avec solde pour études à temps partiel;

d) recensement des membres des communautés culturelles, des personnes handicapées et des autochtones.

#### Relations de travail

— Interprétation et application des dispositions tenant lieu de convention collective de travail des employés auprès des gestionnaires du Ministère.

— Interprétation et application des différents règlements, lois et directives touchant les relations de travail.

— Participation, de concert avec les représentants du Conseil du trésor, aux travaux de recherche reliés aux négociations de conventions collectives.

— Rôle d'assesseurs auprès des juges chargés d'entendre les causes, notamment dans les différents dossiers de règlements de griefs et assistance auprès des procureurs du Conseil du trésor.

— Négociation — à titre de représentant du Conseil du trésor — de la convention collective des agents de conservation de la faune avec leur syndicat, conformément aux principes de responsabilisation des ministères et organismes, prévus à la Loi sur la fonction publique.

***Prospective***

En 1986-1987, la Direction des ressources humaines poursuivra ses efforts de développement quant aux politiques ministérielles et aux outils de gestion et ce, afin de renforcer l'application des principes de responsabilité prévus par la Loi 51.

À la suite des ententes conclues et de l'établissement de nouvelles conditions de travail pour les différents corps d'emploi, la Direction des ressources humaines procédera à la tenue de sessions d'information auprès des gestionnaires et des responsables régionaux de la fonction «personnel», de manière à ce qu'ils aient accès aux nouveaux contenus.

Les efforts porteront principalement sur la mise en œuvre des politiques de développement des cadres supérieurs, ainsi que sur l'évaluation du rendement et la poursuite du programme de formation des gestionnaires de premier niveau.

De plus, seront intensifiées les actions en matière d'égalité en emploi et l'on procédera à la bureautisation des fonctions de gestion du développement des ressources humaines.

## Direction des systèmes de gestion

***Mandat***

- Conseiller le Ministère en matière d'organisation, de systèmes, de procédés administratifs et de méthodes de travail.
- Concevoir, développer et implanter des systèmes informatiques et bureautiques.
- Exploiter les systèmes opérationnels et gérer le parc d'équipements informatiques.
- Conseiller les utilisateurs de l'informatique et de la bureautique.
- Conseiller le Ministère en matière de gestion documentaire.

***Réalisations***

— Étude de faisabilité d'un système de gestion des ressources matérielles du Ministère.

— Évaluation du fonctionnement et des ressources requises pour le secrétariat de la Conférence nationale sur le loisir et production de différents travaux d'analyse.

— Poursuite des travaux relatifs à l'implantation d'une base de données d'intérêt ministériel sur le loisir.

— Mise sur informatique du système de renseignements et réservations des ressources disponibles dans les parcs et réserves.

— Suivi des différentes étapes reliées à l'implantation de la micro-informatique et du traitement de textes (58 systèmes implantés en 1985-1986); soutien nécessaire à leur utilisation.

— Étude portant sur la bureautisation de certaines fonctions au Cabinet du ministre et au Cabinet du sous-ministre.

— Mise en place et implantation généralisée du système de gestion des paiements de subventions.

— Réalisation de travaux ad hoc faisant suite à 98 demandes diverses de traitement des données.

— Entretien et exploitation des systèmes informatiques du Ministère.

***Prospective***

Afin de répondre à la demande, la Direction continuera de coordonner l'implantation de la micro-informatique, particulièrement dans le domaine du traitement de textes sur micro-ordinateur.

En matière de conception, de développement et d'implantation de systèmes, les ressources seront affectées à la poursuite des travaux entrepris en 1985-1986.

## Direction de la gestion financière

***Mandat***

- Apporter à la Direction du Ministère et à ses gestionnaires le soutien requis, tant dans la préparation et la gestion du budget du Ministère que l'allocation de ses ressources. Également, proposer les politiques et normes appropriées.

***Réalisations***

— Aide-conseil quant aux règlements et mécanismes gouvernementaux en matière de gestion financière, ceci afin de faciliter la réalisation des projets ministériels.

— Participation à divers groupes de travail et aide-conseil dans l'élaboration de modes et procédures à caractère tant administratif que financier, visant à harmoniser le fonctionnement des unités administratives.

- Soutien technique à la préparation, l'acheminement et le suivi des gestes administratifs liés à la gestion financière.
- Liaison auprès des organismes centraux du Gouvernement sur toute matière concernant la gestion financière, plus particulièrement auprès du secrétariat du Conseil du trésor et du ministère des Finances.
- Coordination des travaux de chacune des étapes de la programmation budgétaire annuelle du Ministère.
- Traitement des demandes concernant les paiements de subventions; vérification du respect des normes et exigences fixées par le Ministère.
- Analyse, production de rapports et formulation de recommandations liées à l'évolution des budgets et des dépenses du Ministère.
- Analyses financières et analyses coûts/bénéfices effectuées à l'intérieur de chacun des domaines d'activités susceptibles de se prêter à des économies ou à des réaménagements de ressources favorables au Ministère.
- Suivi administratif et financier de certains projets spécifiques à caractère ponctuel.
- Contrôle des revenus du Ministère.
- Collaboration à l'élaboration du plan ministériel des immobilisations et suivi financier.
- Refonte de la structure de codification budgétaire par centre de gestion.
- Développement de l'informatisation des renseignements de gestion financière, en collaboration avec la Direction des systèmes de gestion et les organismes centraux du Gouvernement, oeuvrant en matière de crédits budgétaires.

### *Prospective*

Afin d'améliorer, d'une part, l'efficacité des suivis dont elle est responsable et, d'autre part, de répondre aussi adéquatement que rapidement aux besoins variés d'informations, exprimés tant par la Direction du Ministère que par les gestionnaires et les organismes centraux du Gouvernement, la Direction de la gestion financière poursuivra le développement entrepris pour informatiser les renseignements à caractère budgétaire du Ministère.

## Direction des ressources matérielles

### *Mandat*

- Apporter à la Direction du Ministère et à ses gestionnaires le soutien requis en matière de gestion de ressources matérielles, d'acquisition et de disposition de biens, ainsi qu'en matière d'adjudication de contrats de service.

### *Réalisations*

- Gestion de plus d'une centaine d'ententes d'occupation avec la Société immobilière du Québec, représentant un budget de l'ordre de 6 millions, pour une superficie locative de 51 315 $m^2$.
- Réaménagement de plus de 350 postes de travail au siège social, dans le but d'assurer une meilleure utilisation des espaces administratifs et ce, en conformité avec la politique d'attribution des espaces du Conseil du trésor.
- Réaménagement d'environ 150 postes de travail en région et investissement de 300 000 $ pour des aménagements divers.
- Gestion d'un budget de 3,5 millions destiné aux services de téléphonie et de radiocommunication.
- Traitement de plus de 4 616 demandes de biens et services représentant une valeur excédant 9 millions de dollars.
- Manipulation par le Centre de distribution de plus de 211 000 colis et pièces de courrier et de 8 millions de dépliants et publications pour les besoins du Ministère. Dans le cadre de protocoles d'entente avec différents ministères, 555 000 colis et pièces de courrier et 17 000 000 de dépliants et publications ont également été distribués.
- Gestion d'un service de courrier et de messagerie ainsi que d'un parc de véhicules automobiles.

### *Prospective*

En 1986-1987, la Direction des ressources matérielles accordera un caractère prioritaire aux opérations du Service de gestion des locaux et du Service des télécommunications. Cette démarche vise notamment l'amélioration des services aux préposés à la clientèle, ainsi qu'une responsabilité accrue des gestionnaires relativement aux coûts associés à différentes

ressources matérielles mises à leur disposition telles que les espaces administratifs, l'ameublement, les services de téléphonie, les services de communications écrites, etc.

La Direction entend également accroître son encadrement de la fonction «approvisionnement» en favorisant la production de politiques, normes et procédures qui s'inscrivent dans le cadre d'une administration déconcentrée et en favorisant le développement d'une approche «conseil» sur certains produits spécifiques tels que les véhicules, l'ameublement, les vêtements, etc.

# Administration régionale

## Direction générale des opérations régionales

### *Mandat*

- Assurer la mise en oeuvre des programmes du Ministère dans ses divers champs d'activités; collaborer à leur application en ce qui concerne les subventions accordées dans les secteurs du loisir.
- Participer à l'élaboration des politiques et des programmes du Ministère et identifier, pour fins de planification, les contraintes de réalisation susceptibles de les affecter. Également, faire valoir auprès de la Direction du Ministère les besoins ainsi que les préoccupations d'ordre régional; formuler des avis et recommandations appropriés à cette fin.
- Planifier la mise en oeuvre des programmes confiés aux directions régionales en matière de parcs, de plein air, de gestion et de conservation de la faune, ainsi que d'exploitation des équipements du Ministère; assurer et coordonner leur réalisation; effectuer le suivi nécessaire sur les résultats obtenus et appliquer ou proposer les modifications ou correctifs requis en cours d'exécution.
- Participer à l'élaboration des directives, normes et procédures du Ministère en matière de gestion et d'allocation des ressources, ainsi qu'au niveau de l'encadrement des services, en identifiant notamment les contraintes d'application; à ce chapitre, maintenir également — quant à leur respect et surveillance — les liens voulus avec les directions générales sectorielles qui en sont responsables au plan fonctionnel.
- Diriger, superviser et coordonner le travail en région. De plus, assurer la cohésion des interventions en région et veiller à ce que le tout soit conforme aux orientations du Ministère.
- Servir de point d'appui lorsqu'il s'agit de déterminer les priorités du Ministère et sa programmation en matière d'immobilisations et ce, à partir des besoins exprimés et des demandes acheminées par les régions. Assurer aussi la coordination des travaux effectués en région; gérer le budget affecté à la mise en valeur et au maintien des équipements dont la gestion incombe aux directions régionales.
- Contribuer à l'évaluation des programmes et, le cas échéant, faciliter les interventions des services centraux sur le terrain. Servir d'agent de liaison et de courroie de transmission au moment de sensibiliser les gestionnaires et le personnel aux besoins et attentes du Ministère.
- Élaborer, mettre en place, gérer et évaluer les programmes s'adressant aux municipalités ainsi qu'à leurs partenaires locaux et régionaux.
- Soutenir la modernisation et le développement des centres touristiques de ski alpin.
- Jouer à l'égard des divers programmes d'assistance au loisir, ainsi qu'auprès des organismes subventionnés, un rôle de liaison, de concertation, de soutien et d'assistance technique.

**Dépenses de la Direction générale des opérations régionales**

| | Programme élément | Dépenses 1985-1986 | Effectifs permanents 1985-1986 | Effectifs occasionnels 1985-1986 |
|---|---|---|---|---|
| Plein air, parcs et réserves | 03-02 | 38 478,0 $ | 459 | 533,19 |
| Gestion interne et soutien | 05-01-02 | 10 058,4 $ | 248 | 39,98 |
| Gestion des ressources fauniques | 07-01-03 | 33 210,3 $ | 685 | 206,82 |
| **Total** | | **81 746,7 $** | **1 392** | **779,99** |

Gouvernement du Québec
**Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche**

# Structure administrative

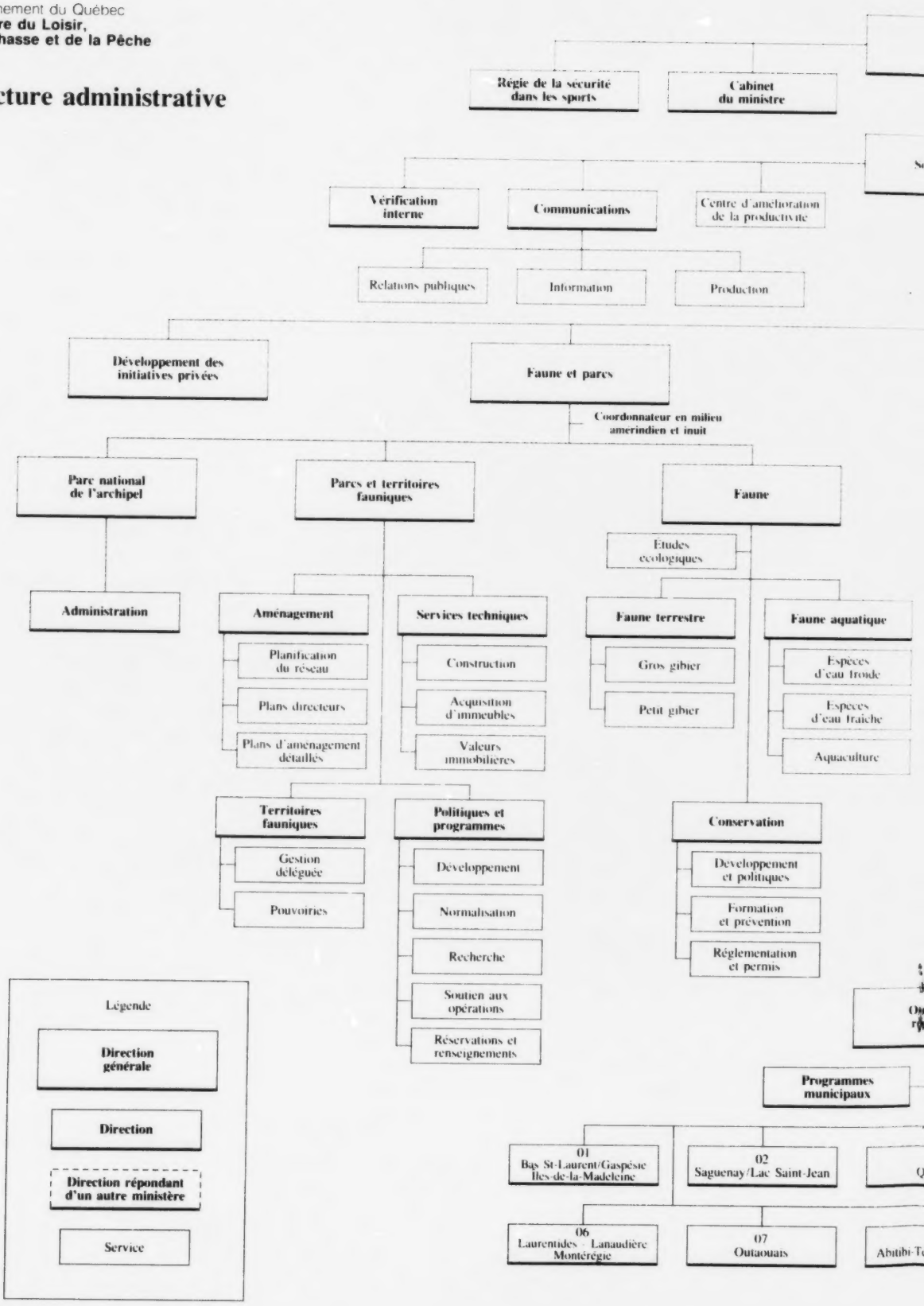

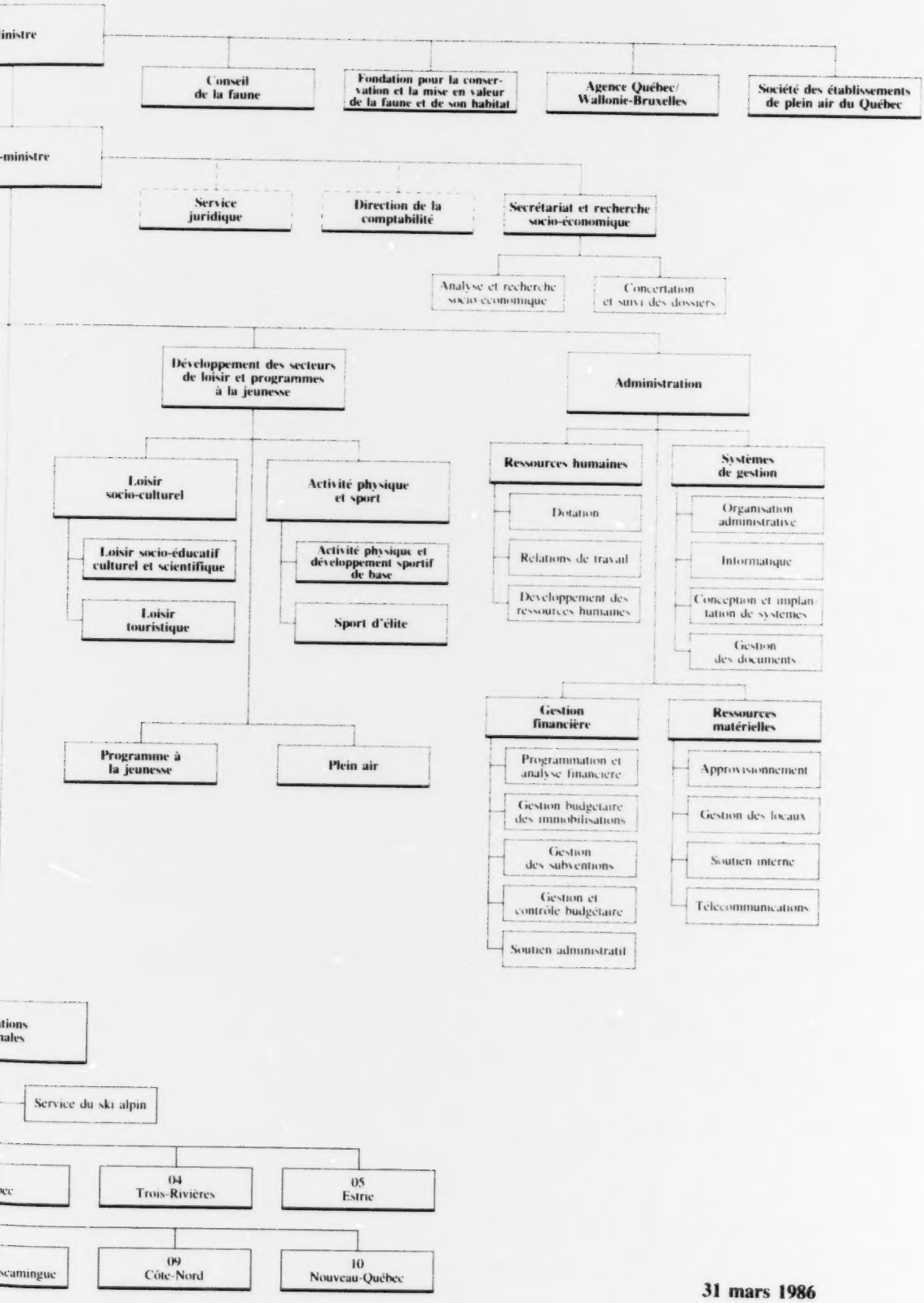
inistre
Conseil de la faune
Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat
Agence Québec/ Wallonie-Bruxelles
Société des établissements de plein air du Québec
-ministre
Service juridique
Direction de la comptabilité
Secrétariat et recherche socio-économique
Analyse et recherche socio-économique
Concertation et suivi des dossiers
Développement des secteurs de loisir et programmes à la jeunesse
Administration
Loisir socio-culturel
Activité physique et sport
Loisir socio-éducatif culturel et scientifique
Loisir touristique
Activité physique et développement sportif de base
Sport d'élite
Ressources humaines
Dotation
Relations de travail
Développement des ressources humaines
Systèmes de gestion
Organisation administrative
Informatique
Conception et implantation de systèmes
Gestion des documents
Gestion financière
Programmation et analyse financière
Gestion budgétaire des immobilisations
Gestion des subventions
Gestion et contrôle budgétaire
Soutien administratif
Ressources matérielles
Approvisionnement
Gestion des locaux
Soutien interne
Télécommunications
Programme à la jeunesse
Plein air
ations
nales
Service du ski alpin
ec
04 Trois-Rivières
05 Estrie
camingue
09 Côte-Nord
10 Nouveau-Québec

**31 mars 1986**

***Réalisations***

— Application des différentes mesures visant à rendre accessibles les services aux citoyens.

— Poursuite de l'implantation du plan d'interprétation et d'aménagement d'aires de pique-nique dans la région du lac Saint-Pierre.

— Préparation d'un plan directeur de protection et de mise en valeur des berges du lac Saint-Jean; concertation avec les différents intervenants du milieu.

— Élaboration avec les organismes du milieu d'un plan de développement de la zone limitrophe du parc du Saguenay.

— Participation à la création de la Société des établissements de plein air du Québec.

— Implication des directions régionales dans la préparation d'un plan d'action visant à associer le secteur privé dans la gestion de certaines activités du Ministère.

— Collaboration à la réalisation du programme «Jeunes volontaires».

***Prospective***

Afin de rendre ses équipements plus accessibles aux clientèles spécifiques, la Direction entend mettre de l'avant différentes mesures susceptibles de l'aider à atteindre cet objectif, entre autres:

- l'ajustement des limites de nouvelles régions administratives et leur mise en place graduelle, ceci conformément à la volonté gouvernementale;
- la rotation du personnel entre les régions et le central, cette mesure devant être particulièrement privilégiée;
- la régionalisation de la gestion du programme «Jeunes volontaires»;
- la poursuite de la politique spécifique visant à accroître la participation du secteur privé à la gestion et au développement d'activités dans les parcs et réserves;
- l'accroissement de la production des piscicultures gouvernementales, particulièrement celles spécialisées dans la production «saumon».

## Direction des programmes municipaux

***Mandat***

Dans le cadre des politiques du Ministère et en collaboration avec les directions tant sectorielles que régionales, offrir aux municipalités, ainsi qu'à leurs partenaires locaux et régionaux, un soutien approprié dans leurs tâches d'organisation et de développement du loisir.

- Élaborer, en collaboration avec les diverses directions du Ministère, des orientations en matière d'organisation et de développement du loisir au niveau régional et municipal.
- Faire ou commanditer des études, enquêtes, sondages et recherches nécessaires à la connaissance de l'état de développement du loisir, tant au niveau régional que municipal.
- Développer des instruments techniques de soutien aux municipalités en matière d'organisation et de développement du loisir.
- Élaborer, mettre en place, gérer et évaluer les programmes qui s'adressent aux municipalités ainsi qu'à certains organismes et certains partenaires des municipalités dans l'organisation et le développement du loisir.
- Soutenir les municipalités, individuellement ou collectivement, tant dans le développement que dans l'implantation d'équipements et d'espaces nécessaires à la pratique d'activités de loisir sur leur territoire.
- Soutenir l'action du Comité interministériel permanent sur la concertation scolaire-municipale en matière de loisir, ainsi que celle du Sous-comité de coordination interministérielle en matière d'implantation et d'amélioration des équipements publics servant à des fins communautaires de loisir et de culture.
- Coordonner l'ensemble des interventions des divers agents internes et externes en matière de loisir au niveau régional et municipal.
- Assurer centralement la concertation des divers agents internes et externes en matière de loisir au niveau régional et municipal.
- Soutenir les organismes qui représentent ou regroupent les municipalités dans le domaine du loisir.
- Assurer, en collaboration avec les directions sectorielles et régionales du Ministère, un soutien aux Conseils régionaux de loisir et à leur organisme de regroupement.
- Fournir un soutien aux centres communautaires de loisir ainsi qu'à leur organisme de regroupement et ce, en collaboration avec les directions régionales du Ministère et les municipalités concernées.

***Réalisations***

### a) Soutien aux activités de loisir municipal

Dans le cadre du Programme national de soutien aux activités de loisir municipal (PNSALM) — lequel a pour objectif de soutenir les municipalités du Québec

dans leur rôle de maître d'oeuvre de l'organisation et du développement du loisir sur leur territoire — le Ministère a apporté un soutien financier à 1 300 municipalités. Le total des subventions versées s'est chiffré à 5 500 000 $.

### b) Soutien aux centres communautaires de loisir

Le Ministère a accordé à 44 centres communautaires de loisir une somme globale de 1 506 100 $, ainsi qu'un montant de 86 100 $ à la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir, laquelle regroupe la majorité des centres. Ces subventions sont accordées aux centres dans le but d'aider à la réalisation de leurs activités de loisir, tout particulièrement dans les quartiers populeux des villes. Elles visent également à encourager l'action du bénévolat et la prise en charge du milieu. Les subventions ministérielles favorisent plutôt les centres dont la priorité est d'abord axée sur l'animation et la prise en charge du milieu par les membres, que les centres dont le seul but consiste à mettre sur pied des organisations de loisir destinées exclusivement à la consommation.

### c) Soutien aux Conseils régionaux de loisir (CRL)

Assistance financière de 3 383 266 $ accordée aux CRL et 111 640 $ à leur organisme de regroupement (la Conférence des organismes régionaux de loisir du Québec, inc.). Ces sommes d'argent ont été octroyées afin que ces organismes puissent assumer les responsabilités qui leur sont confiées par leurs membres ainsi que par le Ministère. Elles visent également le développement par lesdits organismes, de loisirs variés et accessibles à tous dans chacune de leurs régions, ceci par le biais de l'animation, de l'expertise-conseil, de la concertation et de la formation.

Le Ministère a confié aux CRL les mandats suivants au cours de l'année en titre:

- Soutien aux municipalités pour qu'elles assurent pleinement leur rôle de maître d'oeuvre en loisir, soit 282 143 $.
- Intervention en loisir et en plein air: 400 000 $.
- Intervention dans des projets particuliers aux régions: 250 000 $.
- Soutien administratif aux Jeux du Québec: 252 000 $, soit 35 % de la subvention globale.

  Le solde de ce montant, 2 199 123 $, est utilisé pour réaliser le plan d'action élaboré par les membres de chacun de ces Conseils, en vue de mieux répondre aux besoins de leur région en matière d'organisation de loisir.

### d) Aide au développement des équipements de loisir

Dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL), les demandes de subventions reçues et analysées se sont réparties de la manière suivante:

#### *Volet 1. Projets immobiliers de loisir*

Des 1 159 projets analysés, 289 ont été retenus. Ils ont engendré des octrois de l'ordre de 3 869 802 $ pour des travaux totalisant quelque 14 121 780 $.

#### *Volet 2. Achat d'équipements mobiliers de loisir*

Des 1 529 demandes analysées, 389 projets ont été retenus. Des subventions se chiffrant à quelque 403 775 $ ont été accordées pour fins d'acquisitions.

#### *Volet 3. Petits centres de ski alpin*

Des 78 demandes analysées, 20 projets ont été retenus. Une subvention totale de 868 623 $ a été versée. Elle a permis d'effectuer des travaux de l'ordre de 4 666 027 $.

#### *Volet 4. Bases de plein air*

Des 17 demandes analysées, 8 projets ont été retenus. Une subvention totale de 220 880 $ a été allouée.

- L'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) a transféré au cours de l'exercice financier 1985-1986 une somme de 4 612 986 $ de son Fonds de développement régional, cette action visant à subventionner quelque 36 projets d'équipements de loisir.
- En ce qui concerne l'établissement et l'aménagement des parcs régionaux, le Ministère a subventionné 26 projets pour un montant de 3 459 158 $.

Ces parcs sont créés à la suite de l'initiative des administrations locales, supralocales ou d'organismes privés à but non lucratif, appuyés ou financés par une ou des municipalités; ils sont inclus au schéma d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC) et se situent entre les parcs à caractère national et les parcs urbains. Le taux de base de subvention est de 70 % et il peut atteindre 80 % dans certains cas. L'OPDQ a transféré au Ministère une somme de 1 969 000 $, laquelle a été affectée à la réalisation de 13 projets.

### e) Aide au développement du ski alpin

- Versement en 1985-1986 d'une somme totalisant 2 548 308 $ pour des projets déjà acceptés dans les années antérieures.

- Acceptation en 1985-1986 de sept projets. Également, le versement de 3 201 688 $ dans le cadre du Programme d'aide à la modernisation et au développement des centres touristiques de ski alpin prévu dans l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique.
- Participation au financement de projets réalisés par le Conseil québécois du ski:
  - — la planification des activités et la réalisation de certains éléments de la semaine nationale du ski;
  - — la préparation d'un profil-type de classe-neige et la réalisation de quelques projets-pilotes;
  - — la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la tenue éventuelle de salons du ski dans les régions du Québec;
  - — la reconduction du programme «Iniski» qui a suscité la participation de 28 stations, ce qui a permis à 6 288 personnes de tenter une première expérience de ski alpin gratuitement dans certaines stations ou à prix très modique dans les autres.
- Réalisation, en collaboration avec la Direction des communications et l'Association des stations de ski du Québec, d'une campagne publicitaire télévisée visant à augmenter le nombre de skieurs. Le message fut diffusé à la grandeur du Québec pendant une période allant de janvier à mars 1986.
- Mise à jour annuelle du répertoire et de l'inventaire des centres de ski alpin du Québec; la production de statistiques sur les équipements des centres et sur leur fréquentation. Ces statistiques sont utilisées par tous les intervenants de l'industrie du ski alpin.

***Prospective***

- Diminuer le soutien aux municipalités dans le cadre du PNSALM.
- Examiner la possibilité d'intégrer l'aide au développement du ski alpin dans une autre structure que celle de la Direction des programmes municipaux.

## Développement des secteurs de loisir et des programmes à la jeunesse

### Direction générale du loisir socioculturel

La Direction générale du loisir socioculturel est chargée de l'administration des programmes reliés à la promotion du loisir socioculturel. À ce titre, elle administre les programmes suivants: soutien aux camps de vacances, soutien aux auberges de jeunesse, assistance aux activités et manifestations socioculturelles, soutien au loisir scientifique, voyages-échanges socioculturels et, enfin, soutien financier aux organismes volontaires de loisir.

#### *Mandat*

- Favoriser l'accessibilité de la population aux activités de loisir socioculturel et améliorer la qualité de leur pratique.
- Susciter la participation des intéressés à la mise sur pied et à la programmation des activités du secteur.
- Rendre les citoyens plus conscients de la spécificité de leur culture et les amener à participer à son développement.

### Direction du loisir socio-éducatif, culturel et scientifique

#### *a) Loisir socio-éducatif*

#### Mandat

- Augmenter la participation des Québécois(es) aux activités socio-éducatives, soit celles qui visent la participation des individus aux entreprises et aux projets communautaires, de même que leur formation à la communication et à la coopération dans le domaine du loisir.
- Développer chez les citoyens la sociabilité et le sens de la solidarité.
- Permettre à certaines catégories de personnes de prendre en main l'organisation de leurs loisirs.

#### Réalisations

— Soutien financier à 138 organismes locaux de personnes handicapées, pour l'organisation d'activités de loisir.

— Assistance financière à 4 organismes nationaux et à 34 organismes régionaux de loisir oeuvrant au bénéfice des personnes du troisième âge et des personnes handicapées.

— Collaboration à la réalisation de 764 projets, dans le cadre du programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec.

— Soutien financier apporté dans le cadre de 61 fêtes populaires régionales et fêtes municipales commémoratives, ainsi que de 44 fêtes autochtones ou ethniques.

#### *b) Loisir culturel*

#### Mandat

- Accroître la participation des Québécois(es) aux activités culturelles.
- Inciter les citoyens à participer au développement de leur culture.
- Développer une expertise et susciter l'excellence dans le domaine des arts, des jeux récréatifs et des loisirs de collection.

#### Réalisations

— Soutien financier aidant à la réalisation de 104 manifestations culturelles.

— Soutien financier fourni à 156 projets d'activités culturelles en loisir culturel.

— Soutien financier offert à 16 organismes nationaux oeuvrant dans le domaine des arts, des jeux récréatifs et des loisirs de collection.

#### *c) Loisir scientifique*

#### Mandat

- Augmenter la participation de la population aux activités de loisir scientifique et technique, qui visent à accroître la connaissance méthodique et la compréhension de l'homme et de son environnement.
- Contribuer à rendre les citoyens plus conscients de leur environnement naturel et les amener à participer à son amélioration.

- Développer une expertise et susciter l'excellence dans le domaine du loisir scientifique et technique.

### Réalisations

— Collaboration à la réalisation de sept projets d'envergure nationale visant la sensibilisation et l'animation du grand public aux différentes formes du loisir scientifique et technique.

— Soutien financier octroyé à neuf organismes nationaux et à huit organismes régionaux oeuvrant dans le domaine du loisir scientifique et technique.

### Prospective

On entend préparer un programme en loisir scientifique et technique, dans les domaines de la formation, des manifestations et du soutien financier aux organismes locaux. Privilégier des relations plus étroites avec les secteurs culturel et socio-éducatif s'avère également l'une des priorités de la Direction.

## Direction du loisir touristique

### *Mandat*

- Promouvoir l'accessibilité à une pratique vraiment sociale du tourisme, en vue de favoriser l'épanouissement culturel des citoyens.
- Réaliser des programmes de voyages-échanges interrégionaux, de façon à rendre accessible au plus grand nombre de citoyens, particulièrement les plus défavorisés, la connaissance du Québec dans la diversité de ses régions et la variété de ses coutumes.
- Élaborer et mettre en oeuvre un plan de développement du loisir touristique; élaborer plus particulièrement une politique de vacances-familles.
- Consolider les réseaux d'auberges de jeunesse et de centres de vacances.
- Appuyer des associations volontaires à caractère participatif, dans le but d'organiser des activités de loisir touristique.
- Appuyer plus spécialement le développement d'un projet-pilote de centres de vacances familiales (CVF).
- Promouvoir — de concert avec les organismes du milieu et au niveau des municipalités — une action d'animation et d'incitation au développement du tourisme social.

### *Réalisations*

— Paiement de 2 925 136 $ aux centres de vacances et aux auberges de jeunesse, les organismes de loisir touristique recevant pour leur part 751 461 $.

— Application des mesures compensatoires quant aux normes de sécurité en place dans les édifices publics, les centres de vacances et les auberges de jeunesse et ce, en collaboration avec le ministère de l'Habitation.

— Organisation de sessions de travail mises sur pied en vue de fournir des outils de travail aux gestionnaires des centres de vacances familiales.

— Publication de la brochure «Hébergement du vacancier» portant sur le concept québécois d'hébergement léger, cette brochure est destinée plus particulièrement aux centres de vacances.

— Contribution financière aux campagnes de promotion pour les centres de vacances familiales, les auberges de jeunesse et les camps de vacances.

— Publication de la brochure «Élaboration d'un plan de développement pour les centres de vacances».

— Émission de permis aux colonies de vacances et production de guides répertoires pour les centres de vacances (camps et bases de plein air), les auberges de jeunesse, les réseaux d'hébergement en milieu rural (fermes et gîtes du passant).

— Échanges portant sur l'état du développement du secteur loisir touristique au Québec, cette activité s'étant tenue lors de rencontres avec la table sectorielle du tourisme.

— Études sur la satisfaction des clientèles des centres de vacances familiales.

— Traitement de plus de 7 000 demandes d'échanges épistolaires originant de jeunes du Québec et d'autres pays dans le cadre des opérations du Bureau de correspondance du Québec (BCQ), ainsi que de 613 demandes de jumelage épistolaire de groupe à groupe.

## Direction générale de l'activité physique et du sport

### *Mandat*

- Rendre la pratique de l'activité physique ou du sport accessible au plus grand nombre de Québécois(es), conformément à leurs aspirations et dans les meilleures conditions possibles de réalisation.

### *Réalisations*

### Dossiers généraux

— Collaboration avec de nombreux interlocuteurs québécois intéressés par les dossiers de l'activité physique et sportive, notamment le Regroupement Loisir Québec, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ), la Société des Sports

du Québec, la Conférence du sport étudiant, la Conférence des organismes régionaux de loisir et la Fédération des commissions scolaires, pour ne nommer que les principaux.

— Élaboration et application de stratégies de collaboration au plan canadien, par le biais de la Conférence interprovinciale des ministres et de la Conférence fédérale-provinciale.

— Soutien financier ou technique auprès de quelques grandes manifestations populaires rejoignant autant la participation de l'élite que la participation massive des adeptes de la course sur route (ex: Marathon international de Montréal, le Maski-Courons, le Marathon de la francophonie).

## Direction de l'activité physique et du développement sportif de base

### *Activité physique*

### Mandat

- Définir et mettre en place des politiques visant à améliorer, ou à maintenir à un niveau optimal, la condition physique de chaque Québécois par le biais de la pratique régulière de l'activité physique.

### Réalisations

— Dans le cadre de la Conférence nationale sur le loisir, vaste consultation auprès des organismes locaux, régionaux et nationaux concernés par le secteur de l'amélioration de la condition physique.

— Production et diffusion de cinq numéros du bulletin Kino-Nouvelles auprès de 7 500 collaborateurs locaux, répartis à la grandeur du Québec.

— Mise sur pied du Rendez-vous Kino 86, du 27 mai au 1er juin. Réalisé grâce à la collaboration de quelque 1 470 organismes locaux, cet événement a permis à 615 000 Québécois de faire un peu plus d'activité physique que d'habitude.

— Mise à jour d'une banque d'informations au profit des coordonnateur et coordonnatrices des 51 Modules Kino-Québec.

— Mise sur pied d'une campagne publicitaire à travers tout le Québec et ce, auprès des médias écrits et parlés. Cette campagne visant à rejoindre surtout les adultes en milieu de travail.

— Application auprès des 51 Modules Kino d'un modèle d'élaboration de plan d'action conçu en vue d'aider les coordonnateurs et coordonnatrices à répondre adéquatement aux besoins du milieu et à évaluer leur action.

— Développement d'un programme d'intervention auprès des jeunes de 6 à 18 ans en milieu scolaire.

— Identification d'une stratégie d'intervention auprès des jeunes en milieu scolaire de niveau collégial.

— En collaboration avec le ministère de la Santé, les Services sociaux et la Fédération des Médecins Omnipraticiens du Québec, production d'une affiche et d'un dépliant au profit des bénéficiaires en salle d'attente des cabinets de médecins.

— Présence du kiosque de Kino-Québec dans plusieurs salons et expositions.

— Animation d'un réseau de 51 Modules Kino à travers le Québec, ceci en étroite collaboration avec plus de 700 organismes locaux.

— Tenue du 8e colloque annuel regroupant les 51 coordonnateurs et coordonnatrices Kino-Québec, rencontre organisée afin de permettre la mise au point de la stratégie du Mouvement Kino.

— Organisation du colloque Forme-Affaires en collaboration avec la Chambre de commerce de Longueuil, lequel colloque s'adressait aux chefs d'entreprise et visait à les sensibiliser à l'importance de l'activité physique en milieu de travail.

— Production d'une série de capsules de 1 minute en collaboration avec le réseau Radio-Mutuel.

— Participation à trois comités de travail mis en place par Condition physique Canada.

— Participation au Sommet canadien sur la condition physique.

— Participation au Symposium canadien sur la condition physique des jeunes.

— Développement d'un programme d'intervention auprès des aînés.

### Prospective

La Direction de l'activité physique renouvellera son plan d'action pour la période de 1987-1989 et révisera ses outils d'évaluation du programme Kino-Québec et ce, afin d'en augmenter la rentabilité.

La Direction de l'activité physique entend aider les modules à bien planifier leur intervention en fonction des besoins du milieu. De plus, elle désire se mettre davantage à l'écoute des besoins des Modules Kino, cette démarche lui permettant d'ajuster son assistance en établissant des moyens de consultation plus efficaces. Enfin, elle intensifiera sa collaboration avec Condition physique Canada dans le but d'augmenter l'impact des programmes des uns et des autres.

### *Développement sportif de base*

#### Mandat

- Offrir aux Québécois un processus leur permettant de s'initier, de se récréer et, pour certains, de se perfectionner par le biais d'une pratique sportive reconnue, qui pourra éventuellement contribuer au développement optimal de leurs capacités.
- Orchestrer l'action des organismes de sport en milieu d'éducation.
- Soutenir des programmes s'adressant aux intervenants sportifs en milieu d'éducation.
- Coordonner l'action d'une multitude d'intervenants locaux, régionaux ou nationaux oeuvrant avec les municipalités.

#### Réalisations

— Soutien technique et financier apporté à plus d'une quarantaine d'organismes régionaux oeuvrant dans le secteur du développement sportif de base.

— Soutien technique et financier aux organismes québécois oeuvrant dans le secteur du développement sportif de base.

— Soutien technique et financier à la réalisation des Jeux du Québec régionaux et à la finale des Jeux du Québec.

— Participation à la table nationale de concertation en matière de développement sportif de base.

— Soutien technique et financier aux organismes agissant en matière de sauvetage aquatique et en matière de sécurité en motoneige.

— Soutien technique et financier accordé à plus de 300 clubs motoneigistes.

#### Prospective

- L'harmonisation des occasions de compétition devrait se concrétiser et contribuer ainsi à une rationalisation des interventions en la matière.

### Direction du sport d'élite

#### *Mandat*

- Réaliser l'implantation de la Politique québécoise de développement de l'excellence sportive.
- Assurer la coordination du développement de l'élite sportive québécoise dans le cadre d'un plan global, incluant:
  a) la formation et le développement des cadres sportifs et des entraîneurs;
  b) l'amélioration des conditions d'entraînement;
  c) le soutien aux athlètes, tant dans le cadre de l'entraînement que dans celui de la compétition.
- Concevoir et mettre en application des programmes visant le perfectionnement sportif des athlètes les plus doués, en vue de leur participation aux compétitions nationales et internationales.
- Concerter et planifier les ressources spécialisées en matière d'excellence sportive susceptibles d'être disponibles sur le territoire québécois.
- Contribuer à promouvoir l'excellence dans la pratique sportive auprès de la population québécoise.

#### *Réalisations*

— Administration du programme d'assistance financière auprès des 51 organismes unisport de premier et de deuxième niveaux de financement.

— Gestion d'un programme de soutien au développement de l'excellence sportive, s'adressant aux fédérations sportives dont la discipline accède aux Grands Jeux internationaux. Ce programme vise la participation d'athlètes et d'entraîneurs à des camps d'entraînement, ainsi qu'à des sessions de perfectionnement préparatoires aux compétitions internationales.

— Gestion d'un programme de soutien aux clubs sportifs québécois avec, comme objectif prioritaire, l'engagement d'entraîneurs de haut niveau. En 1985-1986, ce programme a touché 451 clubs sportifs et soutenu la nomination ou le maintien de 140 entraîneurs du Québec.

— Gestion d'un programme de soutien financier direct à 217 athlètes en développement, par le biais de bourses d'entraînement. Ce programme s'adresse également aux athlètes étudiants ou travailleurs.

— Réalisation de plusieurs études reliées au domaine du développement de l'excellence sportive, notamment:
  — études des besoins et des ressources du milieu en matière de sport de haut niveau dans les régions de Québec, Sherbrooke et Montréal;
  — étude des besoins économiques des athlètes d'excellence et de relève du Québec;
  — étude sur le fait français concernant les athlètes et les entraîneurs québécois aux plans canadien et international;
  — étude sur les clubs sportifs québécois;
  — étude sur l'impact économique des fédérations sportives québécoises;

— étude et conception méthodologique d'un rangement prioritaire des disciplines sportives au Québec.

***Prospective***

La Direction du sport d'élite entreprendra au cours du prochain exercice financier une révision de l'ensemble de son système de gestion des programmes et ce, dans une perspective d'informatisation. La priorité sera accordée à l'évaluation du rendement des programmes afin d'en augmenter l'efficience.

### Direction du plein air

***Mandat***

- Favoriser le développement du loisir de plein air en:
  a) soutenant les fédérations de plein air;
  b) assistant financièrement les bases de plein air;
  c) fournissant l'encadrement nécessaire au développement des pratiques du plein air dans les municipalités, les parcs et autres territoires publics.

***Réalisations***

— Assistance financière et technique dispensée à neuf fédérations de plein air. Ces fédérations qui assument des tâches d'encadrement, d'information et de formation ont reçu 834 406 $. De plus, un montant de 1 000 $ a été versé à l'Association québécoise de loisir pour personnes handicapées.

— Subventions accordées à dix-neuf bases de plein air correspondant en moyenne à 12,4 % du budget de fonctionnement de chacun de ces organismes. Ces subventions ont nécessité des fonds de 1 427 760 $. On évalue la fréquentation de ce réseau à environ 330 000 nuitées et à près de 290 000 en accueil quotidien.

— Mise sur pied d'une campagne de publicité et de relations publiques au printemps 1985. Réalisée en collaboration avec le «Réseau Plein Air», cette campagne a permis pour la saison estivale une hausse moyenne du chiffre de vente de 28,7 % pour chacune des bases et de 117 % pour le service de réservation du «Réseau».

***Prospective***

Pour 1986-1987, la Direction du plein air entend consolider et promouvoir le réseau actuel des bases de plein air. Le Ministère verra à réévaluer son intervention financière dans ce secteur.

Par ailleurs, neuf fédérations faisant partie de la Table Plein Air du Regroupement Loisir Québec seront subventionnées pour leur fonctionnement et pour la réalisation de mandats spécifiques en fonction des priorités établies par le Ministère.

### Direction des programmes à la jeunesse

***Mandat***

- Élaborer, proposer et tenir à jour un plan d'intervention pour le Ministère en matière de loisir et de jeunesse.
- Exercer un rôle conseil auprès des autorités du Ministère et des directions sectorielles en ce qui concerne les besoins de la jeunesse en matière de loisir.
- Assurer la concertation opérationnelle auprès des autres ministères et organismes en ce qui a trait au dossier général de la jeunesse en matière de loisir.
- Promouvoir, développer, gérer et évaluer les programmes sous sa responsabilité (Jeunes volontaires, Chantiers de jeunes bénévoles, programmes de soutien financier aux organismes nationaux et régionaux du secteur socio-éducatif dont la clientèle est formée de jeunes).

***Réalisations***

— Préparation d'un état de situation sur les besoins des jeunes en matière de loisir; rédaction de propositions d'orientation en matière de loisir et de jeunesse.

— Contribution à la mise sur pied et à la réalisation de 25 chantiers de jeunes bénévoles.

— Assistance financière à 4 organismes nationaux et 10 organismes régionaux de loisir oeuvrant dans le secteur socio-éducatif jeunesse.

— Révision, en concertation avec le Mouvement québécois des chantiers, du programme de Chantiers de jeunes bénévoles.

— Révision des fondements et du mode de gestion du programme Jeunes volontaires.

— Préparation de la documentation de support pour la Conférence sectorielle sur le loisir socio-éducatif.

***Prospective***

Afin de concrétiser les propositions d'orientation en matière de loisir et de jeunesse, la Direction des programmes à la jeunesse présentera un plan d'action qui pourra servir à rajuster certaines actions du Ministère.

Dans la redéfinition du programme Jeunes volontaires, le Ministère envisage d'en assurer la gestion complète en le régionalisant, à compter de 1986-1987.

## Faune, parcs et territoires fauniques

### Coordination des activités en milieux amérindien et inuit

#### *Mandat*

- Conseiller les autorités du Ministère sur toute affaire concernant les Amérindiens et les Inuit; participer aux travaux des groupes de travail et des comités chargés d'étudier ces questions.
- Surveiller la mise en application de la législation découlant de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (Cris et Inuit), de la Convention du Nord-Est québécois (Naskapis) et, plus particulièrement, de la Loi sur les droits de chasse et de pêche sur les territoires de la Baie-James et du Nord québécois (L.R.Q., c. D-13.1).

#### *Réalisations*

- Contribution à la bonne marche du Secrétariat du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage.
- Versement d'un montant de 1 856 763 $ à l'Administration régionale Kativik dans le cadre du Programme d'aide aux activités de chasse, de pêche et de piégeage des Inuit (L.Q. 1982, c. 47); supervision du programme.
- Versement d'un montant de 106 302 $ au conseil de bande des Naskapis de Schefferville pour leur programme d'aide à ces trois mêmes activités; supervision de ce programme.
- Participation à la réunion mensuelle des coordonnateurs des activités en milieux amérindien et inuit au Secrétariat des activités gouvernementales en milieux amérindien et inuit (SAGMAI).
- Participation aux négociations du Québec avec l'Association des Inuit du Labrador sous la responsabilité du SAGMAI.
- Octroi de 368 000 $ dans le cadre de l'aide financière aux programmes de loisir à des communautés ou organismes autochtones.

#### *Prospective*

En 1986-1987, le Bureau du coordonnateur des activités en milieux amérindien et inuit compte compléter la négociation des niveaux d'exploitation garantis pour les Cris. Il s'occupera également de préciser la localisation des terrains de piégeage cris dans la zone sud du territoire. Poursuivre les négociations avec les Inuit du Labrador, participer aux négociations globales avec le Conseil Attikamek-Montagnais et voir à la préparation d'un accord avec les Hurons dans le domaine de la chasse et de la pêche, voilà autant de préoccupations qui se retrouvent au coeur des priorités du Bureau.

De plus, en collaboration avec le MER, le Bureau du coordonnateur s'occupera de la publication d'une carte (à l'échelle de 1: 1 250 000) représentant les territoires fauniques du Québec, y compris les réserves à castors et les terrains de piégeage autochtones; il entend également participer à l'élaboration des règles de procédures relatives au droit de premier choix des pourvoiries, ceci dans le cadre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, ainsi que celle du Nord-Est québécois.

Enfin, tandis que la bonne marche du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage demeure toujours une priorité pour les activités fauniques dans le Nord québécois, les dossiers du saumon et du caribou occupent pour leur part une bonne partie des énergies, en ce sens qu'ils engendrent nombre de discussions avec plusieurs bandes autochtones.

### Direction du parc de l'Archipel

#### *Mandat*

- Planifier diverses interventions visant à mettre en valeur le milieu hydrique dans la région métropolitaine de Montréal.
- Améliorer l'offre en espaces verts dans cette région à des fins de pratique d'activités de plein air en tenant compte principalement du potentiel hydrique.
- Identifier, protéger et améliorer les habitats fauniques de la région métropolitaine.
- Susciter la participation et la concertation des partenaires dans le développement du parc.

#### *Réalisations*

- Inventaire des sites vacants et aménageables en rive de l'Archipel d'Hochelaga.
- Développement de méthodes de production de plants pour la renaturalisation des rives, ceci en collaboration avec le Jardin botanique de Montréal.
- Études de faisabilité des projets d'aménagements fauniques. Ces études sont réalisées de concert avec Canards illimités.

— Signature de 28 ententes avec les partenaires municipaux devant permettre la concrétisation d'autant de projets en rive de l'Archipel. Ces ententes représentent des investissements du ministère et des municipalités de près de 10 000 000 $.

***Prospective***

La direction du parc de l'Archipel revoit actuellement les moyens de développer le projet en tenant compte des trois orientations suivantes:

— concentration prioritaire des prochains efforts de développement à proximité des populations les plus défavorisées en matière d'espaces verts;

— incitation à une participation accrue de l'entreprise privée au chapitre des investissements immobiliers et de la gestion du parc;

— identification et planification de la mise en valeur des principaux habitats fauniques de l'Archipel.

## Direction générale de la faune

Des efforts ont été consacrés l'an dernier en vue de la préparation d'une politique de la faune qui ont permis la rédaction d'un document contenant les «Principes directeurs de la gestion de la faune au Québec».

Ces principes guideront désormais le Ministère dans la gestion de la faune au Québec et lui permettront d'accomplir efficacement sa mission à l'effet d'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats.

Par ailleurs, un projet de politique de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de la faune a été finalisé. Cette politique, une fois approuvée par le Conseil du trésor, sera mise en application au cours de la prochaine année financière.

Le Ministère a tenu un Colloque national sur la faune les 13, 14 et 15 juin 1985. Ce colloque qui réunissait tous les principaux intervenants dans le domaine faunique a permis d'établir plusieurs consensus concernant la protection de la faune et de ses habitats. Entre autres, il a mis l'accent sur la nécessité d'insuffler de nouvelles valeurs sociales par l'éducation, la nécessité de liens permanents de concertation non seulement au niveau des différents ministères, mais aussi de tous les partenaires. Comme suite immédiate à ce colloque, le Ministère devra prendre une décision sur le cadre législatif propre à assurer la protection des habitats fauniques, ceci en étroite concertation avec les autres ministères impliqués dans la gestion des ressources.

## Études écologiques

***Mandat***

- Assurer le maintien, l'amélioration et la protection des habitats fauniques sur le territoire québécois.
- Effectuer des travaux d'analyse et de recherche relatifs aux processus écologiques, ainsi qu'aux exigences de la faune en matière d'habitat.
- Effectuer des recherches et analyses d'impact sur les projets ponctuels et majeurs de développement susceptibles de perturber l'habitat ou le mode de vie des espèces fauniques; présenter les recommandations appropriées.

***Réalisations***

### Programme d'information et d'éducation

— Élaboration d'un plan de communication.

— Campagne de publicité sur la conservation des habitats fauniques.

— Production d'un dépliant sur la conservation des habitats fauniques et sur l'agriculture.

— Production d'un dépliant sur la conservation des habitats fauniques et sur l'exploitation forestière.

— Production d'un diaporama sur l'importance du milieu riverain.

— Production de quelques autres documents sur la conservation des habitats fauniques.

### Projet de dispositions législatives et réglementaires

— Terminer l'inventaire et la cartographie des habitats fauniques essentiels.

— Travaux reliés à la conception de deux guides de conservation des habitats fauniques essentiels, reliés à l'agriculture et à l'exploitation forestière.

— Planification et réalisation du Colloque national sur la faune, ceci dans le but de consulter les divers intervenants quant à la conservation des habitats fauniques.

— Préparation d'un projet de politique sur la conservation des habitats fauniques.

— Préparation d'un projet de mesures législatives relatif à la conservation des habitats fauniques.

- Recherches relatives aux processus écologiques et aux exigences de la faune en matière d'habitat.
- Formation d'un groupe de travail intraministériel sur l'impact des précipitations acides sur la faune et ses habitats; production de rapports.
- Élaboration d'un régime de protection des rives, des lacs et des cours d'eau.
- Participation à l'élaboration du «Guide des modalités d'intervention en milieu forestier».
- Production d'un «Guide d'amélioration et de restauration de l'habitat du poisson dans les petits cours d'eau».

### Octroi de divers contrats de recherche

- Biologie des espèces et problématique de conservation des habitats des amphibiens.
- Influence de l'acidité sur certaines populations d'amphibiens.
- L'influence des bordures et des brise-vent sur les insectes ravageurs et entomophages.
- Impact des travaux de canalisation sur la faune benthique des cours d'eau en milieu agricole.

### Coordination des dossiers d'analyses d'impact d'intérêt national

- Projet d'endiguement au lac Saint-Pierre.
- Projet de stabilisation des berges au lac Saint-Jean.
- Projet d'arrosage contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.
- Précipitations acides.
- Projet Archipel.
- Projet de ligne hydro-électrique Radisson-Nicolet-Des Cantons.
- Endiguements Haut-Richelieu.
- Projet de construction de l'intercepteur des eaux usées de la Rive-Sud de Montréal.

#### *Prospective*

Le Service des études écologiques participera à l'élaboration d'une politique axée tant sur le cadre législatif que réglementaire de la conservation des habitats fauniques. Il continuera ses travaux sur la caractérisation des habitats fauniques, leur importance et les méthodes d'aménagement pour en augmenter la productivité.

Le Service validera l'inventaire, la classification et la cartographie des habitats fauniques, tout en continuant la production de guides de conservation des habitats en regard d'activités affectant le milieu. Il apportera son concours à diverses études écologiques et au développement de techniques d'évaluation des habitats fauniques.

Enfin, le Service poursuivra ses efforts d'information et d'éducation de la population sur l'importance des habitats fauniques afin de s'assurer de cet appui indispensable au maintien, à l'amélioration et à la protection des habitats fauniques sur le territoire québécois.

## Direction de la faune terrestre

#### *Mandat*

- La Direction de la faune terrestre a comme mission d'appuyer le maintien et l'utilisation optimale de la faune terrestre, en se basant sur des politiques d'aménagement, de gestion et de recherche ainsi que sur une exploitation rationnelle des espèces.

#### *Réalisations*

- Suivi du programme provincial d'enregistrement du gros gibier et de ses prédateurs, détermination de l'âge du gros gibier récolté.
- Production finale des plans tactiques sur l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir et le boeuf musqué.
- Rédaction du «Manuel de gestion de la grande faune»
- Production d'un plan de gestion de l'orignal, suivi de l'exploitation de l'espèce par la chasse sportive et les programmes d'inventaire aérien, production de normes d'interprétation quant aux statistiques de chasse à l'orignal, évaluation de la capacité de support en Gaspésie, évaluation du taux d'ovulation de l'orignal, optimisation de la récolte d'orignaux en fonction de deux pratiques d'aménagement, influence de diverses pressions de chasse sur la densité des orignaux, identification des mécanismes qui régissent les relations loup-orignal et détermination de l'impact de la réduction des prédateurs sur les populations.
- Suivi des populations de cerfs et identification des habitats essentiels par le biais des programmes d'inventaire aérien, mise en place d'un système de chasse des biches et des faons; élaboration d'un système de suivi (indicateurs) de l'état des populations; développement d'une technique d'inventaire des densités et évaluation de diverses stratégies d'exploitation des populations de cerfs à Anticosti.
- Évaluation de la population de caribous du troupeau de la rivière George; normalisation de la prise de données en rapport avec la détermination de

la condition physique des caribous; en collaboration avec la région du Nouveau-Québec, préréalisation du plan d'action sur le caribou, c'est-à-dire aménagement et évaluation des sites dangereux, suivi des migrations du troupeau de la rivière George; évaluation de la condition physique et amorce des études de l'habitat, préparation d'un feuillet d'information relatif aux parasites du caribou et publication du rapport synthèse sur la noyade des caribous à l'automne 1984.

- Campagne de sensibilisation des autochtones en rapport avec la protection du boeuf musqué et du phoque à l'eau douce.
- Identification des secteurs potentiellement utilisables par le phoque à l'eau douce.
- Suivi de l'exploitation de l'ours noir par la chasse sportive; validation des lectures d'âge, développement d'indices d'abondance à l'aide du marquage; étude sur la reproduction de cette espèce, évaluation de la qualité de sa fourrure en fonction de la période de l'année et incidence des trichines (*Trichinella spiralis*) sur ce carnivore.
- Implication des autochtones à l'aménagement de l'ours blanc, par le biais d'une campagne visant à solliciter leur collaboration pour la cueillette d'informations sur les animaux récoltés.
- Développement d'une méthode d'estimation de l'abondance du loup, mesure des effets de la réduction des loups sur les populations de cerf et de castor de la réserve de Papineau-Labelle.
- Réalisation de plans tactiques sur les lagopèdes et le lièvre d'Amérique, afin de cerner les problèmes et les orientations de travaux devant être privilégiés pour ces espèces.
- Élaboration d'une méthode de classification des habitats favorables à la nidification et à l'élevage de la bécasse d'Amérique au sud du Québec.
- Étude sur la dynamique des populations de lynx du Canada, du raton laveur, du castor et de la martre d'Amérique.
- Étude visant à parfaire la technique d'inventaire aérien du castor.
- Production d'un guide normatif pour le traitement des dossiers de trappeurs, et élaboration des éléments du contenu d'un manuel de gestion des animaux à fourrure au Québec.
- Production d'un manuel de gestion de l'avifaune au Québec.
- Bilan de la situation de la tourterelle triste au Québec et perspectives d'avenir.
- Rédaction de dépliants sur les oiseaux du Québec.
- Poursuite du programme de marquage des oiseaux de proie en captivité, afin d'en assurer un meilleur contrôle.
- Réalisation de l'inventaire quinquennal du faucon pèlerin, et poursuite du programme de réintroduction de cette espèce à Kamouraska.
- Participation conjointe avec le Service canadien de la faune à la réalisation d'un plan de gestion de la sauvagine au Québec.
- Participation à l'inventaire aérien du canard noir, afin de déterminer les niveaux de population au Québec.
- Mise au point d'une formule de gestion de la chasse à l'oie blanche dans le secteur de Montmagny.
- Poursuite de l'étude sur la faune avienne et terrestre du lac Sainte-Anne, suite à la réalisation d'un projet d'aménagement de la sauvagine par Canards illimités.

### *Prospective*

De nouveaux plans tactiques de gestion d'espèces prioritaires seront élaborés et certains autres seront soumis à la consultation. Un accent particulier devrait être apporté sur le développement des outils nécessaires aux gestionnaires de la faune: manuel de gestion de la grande faune, des animaux à fourrure, etc.

Au plan de la recherche et du développement, la poursuite des travaux se maintient sur le développement d'indicateurs des niveaux de population ou d'exploitation, sur les relations prédateur-proie en ce qui a trait à la grande faune, sur la dynamique du rat musqué, du lynx du Canada et de la martre d'Amérique, ainsi que sur certaines espèces aviennes telles que le canard noir, l'oie blanche, le pinson à queue fine et le faucon pèlerin. Parmi les nouveaux projets envisagés à court terme, notons la mise en oeuvre d'un plan d'action et l'instauration d'une structure de concertation pour la gestion du caribou de la rivière George, de même que l'amorce d'une étude relative au taux d'exploitation optimale du cerf de Virginie à l'île d'Anticosti. Enfin, une étude sur la dynamique de la population d'orignaux de la taïga sera amorcée sur la Côte-Nord.

Au chapitre des animaux à fourrure, dans le cadre de la promotion du piégeage humanitaire, soulignons la mise en oeuvre d'un cours d'éducation aux trappeurs et la préparation d'un bilan sur la mise en application de la politique de piégeage de même que la révision de certaines de ses modalités d'application. De plus, un effort particulier sera fait pour éduquer le public sur l'aspect du piégeage «humanitaire».

En ce qui regarde la sauvagine, l'élaboration d'un plan d'action et d'un projet d'entente quinquennal permettra de planifier nos interventions en ce domaine. Enfin, on mettra sur pied une campagne d'information s'adressant au public quant à l'importance de protéger les habitats fauniques et de les aménager de façon rationnelle. Soulignons que toutes ces actions seront menées de concert avec Canards illimités.

### Direction de la faune aquatique

#### *Mandat*

- Assurer le maintien et l'utilisation optimale de la faune aquatique en s'appuyant sur une politique d'aménagement efficace — notamment quant à certains milieux menacés — et sur une exploitation rationnelle.
- Proposer des objectifs, définir des orientations quant au plan de la faune aquatique et coordonner les actions qui en découlent, soit:

a) coordonner la préparation et la mise en oeuvre de la programmation annuelle quant aux interventions du Ministère en matière de gestion de la faune aquatique, de ses divers milieux de vie et de reproduction (dont les frayères et les marais);

b) définir le cadre normatif devant s'appliquer aux plans d'aménagement et aux modes d'exploitation à venir, tant pour les espèces vivant en eau fraîche que celles évoluant en eau froide;

c) développer et mettre en application des méthodes ainsi que des techniques d'analyse, d'inventaire et d'interprétation adaptées aux diverses espèces concernées.

- Procéder ou faire procéder aux recherches et au développement reliés au mandat de la Direction, en vue d'améliorer la connaissance de la faune aquatique et de ses habitats.

#### *Réalisations*

— Préparation du plan de gestion de la pêche 1986-1987 en collaboration avec les directions régionales.

— Mise en opération de structures visant à contrôler les jeunes saumons et les saumons adultes dans trois rivières expérimentales: rivière Saint-Jean (Gaspésie), rivière Baie-Trinité (Moyenne Côte-Nord) et rivière aux-Becs-Scie (Anticosti).

— Démarrage et suivi du projet concernant le développement et la mise en valeur de la ressource saumon et ce, de concert avec l'Association des pêcheurs commerciaux de saumons de la province de Québec.

— Poursuite du programme de rachat des équipements des pêcheurs commerciaux de saumons.

— Inventaires physiques et biophysiques de la rivière Portneuf.

— Études de la contamination du poisson au réservoir Gouin et au lac Saint-Pierre.

— Préparation de cahiers de normes et d'informations concernant la régie sanitaire dans l'élevage de poissons.

— Prévention des infections dans les établissements piscicoles gouvernementaux.

— Élaboration des plans de production pour les six stations piscicoles gérées par le Ministère.

— Expérimentation de nouveaux vaccins contre les maladies les plus courantes dans les établissements piscicoles.

— Mise au point de techniques de reconditionnement, de capture et de stabulation du saumon atlantique adulte pour fins de reproduction.

— Poursuite d'un projet sur le doré jaune afin de mettre au point et de normaliser les techniques d'inventaire et d'analyse des populations de cette espèce.

— Bilan et analyse des connaissances sur les ressources ichtyennes et les activités de pêche au lac Saint-Pierre.

— Coordination de l'enquête sur la pêche récréative dans les grands plans d'eau fluviaux de la région de Montréal.

— Bilan annuel sur le saumon atlantique.

— Bilan des connaissances sur la biologie et la gestion du grand brochet au Québec.

— Cueillette d'information sur la dynamique des populations du saumon atlantique, ceci dans le but de produire à moyen terme un modèle de prédiction des retours dans trois rivières expérimentales.

— Études de l'impact de certaines espèces potentiellement compétitrices de l'omble de fontaine. Études également sur l'effet de l'exploitation et de la présence d'un compétiteur des populations d'omble de fontaine. Études enfin, de la performance après ensemencement des différentes lignées d'omble de fontaine.

— Organisation d'un atelier de travail sur les techniques de pêche avec filet.

— Poursuite du projet visant à évaluer l'opportunité d'utiliser l'hélicoptère pour dénombrer les géniteurs de saumon atlantique de la Côte-Nord.

— Mise en opération de la station piscicole mobile aux Escoumins.

— Diffusion d'une banque de références bibliographiques sur le saumon atlantique.

— Informatisation et diffusion des données d'inventaires cartographiques des rivières à saumon de la Côte-Nord.

— Expérimentation de trois méthodes de mise en charge de ruisseaux-pépinières de saumons.

— Vérification de la capacité de production d'un étang naturel en saumon juvénile.

— Vérification de l'efficacité d'un aménagement artificiel d'habitat à tacon (empierrement du lit de la rivière).

— Suivi du projet sur la modification de l'habitat à truite par le castor; techniques d'aménagement.

— Évaluation du programme de mise en valeur du saumon du Pacifique, afin de dégager les possibilités d'implanter un programme similaire pour le saumon atlantique.

— Analyse du rapport faisant état de la situation du doré jaune: cueillette des informations manquantes et tenue d'un atelier sur la problématique de cette espèce, en vue de produire un plan tactique en collaboration avec toutes les régions.

— Nature et importance de la pêche sportive au lac Saint-Pierre suite aux enquêtes de 1984 et 1985.

***Prospective***

En conformité avec la Loi C-39 sur la conservation et la mise en valeur de la faune, le plan de gestion de la pêche pour les espèces d'eau douce, ainsi que pour les espèces anadromes et catadromes, sera élaboré en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce document fait état de la répartition de la ressource halieutique selon l'ordre de priorité suivant:

1) stock reproducteur;
2) pêche à des fins d'alimentation;
3) pêche sportive;
4) pêche commerciale.

Pour réaliser ce plan de gestion, la Direction de la faune aquatique entend effectuer différentes études qui lui permettront de fixer la récolte. Entre autres, elle accordera des contrats de services à différents organismes bénéficiant déjà d'une expertise dans ce domaine.

Des efforts seront particulièrement apportés:

- aux travaux visant à dresser le bilan quant à l'état de santé de la ressource saumon en 1986;
- à la rédaction et au dépôt d'un document de positionnement sur la restauration des rivières à saumon;
- à l'instauration d'un réseau concernant le suivi ichtyologique du Saint-Laurent;
- au développement des techniques permettant d'améliorer l'habitude des tacons de saumons.

Également, la Direction poursuivra le programme de recherche sur le saumon. Cette recherche permettra de développer des techniques d'échantillonnage et des méthodes en vue de prévoir l'abondance des stocks de saumons.

Récemment mises en exploitation, les stations piscicoles de Baie-Trinité et des Escoumins continueront de fonctionner grâce à la participation des différents organismes du milieu. L'Association des pêcheurs commerciaux de saumons de la province de Québec poursuivra, avec la collaboration du Ministère, les projets mis de l'avant en 1985, projets qui consistent non seulement à capturer, garder en stabulation, frayer, ensemencer les oeufs et alevins récoltés, mais aussi à reconditionner les géniteurs de saumons.

Les espèces de poissons d'eau douce susceptibles d'être favorisées sont le doré jaune, le grand brochet et l'esturgeon jaune. La Direction entend également collaborer à l'élaboration d'un plan global de développement de la pêche au lac Saint-Pierre. Le projet sur la mise au point des techniques d'inventaire et d'analyse des populations de doré jaune sera poursuivi. Quant au secteur de l'aquaculture, la Direction estime prioritaire de poursuivre ses projets sur la prévention des maladies dans les établissements piscicoles gouvernementaux. La même démarche sera entreprise autant en ce qui concerne le développement des techniques de reconditionnement du saumon atlantique que le développement des techniques d'élevage du doré jaune et de l'omble de fontaine indigène, ainsi que le développement des techniques nutritives pour le saumon atlantique.

Enfin, un document de positionnement sur les stations piscicoles gouvernementales productrices de saumons sera élaboré en même temps que celui sur la restauration des rivières à saumon.

## Direction de la conservation de la faune

***Mandat***

- Assurer la protection de la faune du Québec en élaborant des lois et règlements relatifs à la chasse, à la pêche et au piégeage, en contrôlant leur application et en éduquant la population en matière de conservation.

- Concevoir, développer et appliquer des politiques, des programmes, des normes et des critères en vue de protéger la faune, compte tenu des ressources disponibles. Également, privilégier le perfectionnement du personnel chargé de cette protection.
- Établir des plans de protection adaptés aux besoins ainsi qu'aux situations particulières en se basant sur l'expérience déjà acquise quant à l'amélioration de la situation en cette matière, ceci en collaboration avec les responsables oeuvrant sur le terrain et à partir de la problématique propre à chaque secteur et à chaque espèce.

### *Réalisations*

— Réalisation par le laboratoire d'expertises biolégales de quelque 1 500 analyses diverses en rapport avec l'application des lois protégeant la faune. Ce laboratoire, qui se situe à la fine pointe en matière de recherche-développement et d'application de nouvelles techniques, effectue de fréquents échanges scientifiques avec des organismes oeuvrant dans le même secteur, tels que la Société canadienne des sciences judiciaires et la «North and Southwestern Association of Forensic Scientists».

— Information dispensée à un million de jeunes de 6 à 17 ans et portant sur la connaissance ainsi que la gestion des mammifères. Cette démarche a été réalisée par le biais du milieu scolaire.

— Stage de formation offert à 150 moniteurs oeuvrant dans divers modules (Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune — PESCOF).

— Stage de formation dispensé à 150 partenaires délégués à la gestion de la faune (zecs, pourvoiries et associations) et ce, dans le cadre du module Forma-faune.

— Mise à jour pour les 600 moniteurs du programme PESCOF.

— Refonte du protocole d'entente avec la Fédération québécoise de la faune (PESCOF).

— Mise à jour des connaissances juridiques de tous les agents. Répartie en 8 sessions d'une semaine, cette action a été menée en collaboration avec le ministère de la Justice.

— Formation d'un groupe de 15 moniteurs de tir.

— Conception d'un guide de formateur et d'un manuel de candidat à l'intention des auxiliaires de la conservation de la faune; suivi des dossiers des auxiliaires.

— Suivi du dossier concernant la politique des parcs zoologiques.

— Diffusion de la dernière tranche du programme «Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique» (TACH) à un groupe de 50 agents, ceci en collaboration avec le Cégep de Hauterive.

— Simplification et rationalisation de toute la réglementation couvrant le secteur faune du Ministère. La Direction effectue aussi le suivi des diverses demandes concernant des modifications à la réglementation, de même que l'opération biennale de modification à la réglementation.

— Distribution et vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage avec la collaboration d'un réseau de près de 2 000 dépositaires. Ce réseau de dépositaires a contribué au cours de l'année 1985 à la vente de 760 000 permis de pêche récréative, de 620 000 permis de chasse et de 40 000 permis de piégeage. Cette Direction a vu aussi à l'émission de certificats du chasseur, obligatoirement requis pour se procurer certains permis de chasse. Ce certificat sanctionne le cours «Sécurité dans le maniement des armes à feu», dispensé par la Fédération québécoise de la faune en collaboration avec le Ministère.

### *Prospective*

En 1986, la Direction de la conservation de la faune entend renforcer son action éducative en matière de protection de la nature, tant pour les adultes que pour les groupes scolaires.

Elle entend également simplifier et améliorer la réglementation en matière de chasse et de pêche, effectuer la révision de certains modules actuels ainsi que la consolidation des modules sur la chasse à l'arc, le piégeage et la gestion des animaux à fourrure, etc. Une attention particulière sera accordée à l'information adéquate du public quant aux conséquences négatives du braconnage. À cet effet, des études seront menées dans le but de mieux cerner l'ampleur et les diverses facettes de ce type de délit.

Le laboratoire d'expertises biolégales est doté de moyens informatiques et analytiques propres à soutenir les actions des agents de conservation de la faune.

## Direction générale des parcs et des territoires fauniques

La Direction générale des parcs et des territoires fauniques est chargée de préciser les orientations relatives aux réseaux des parcs, des réserves fauniques et des équipements récréo-touristiques (hors-parcs, hors-réserves). Elle favorise également leur mise en valeur.

À ce titre, la DGPTF conçoit, dirige et évalue la mise en place de politiques et de programmes dirigés vers la planification, la création, l'aménagement, la gestion ainsi que les activités et services offerts à l'intérieur de ces réseaux dont, en outre, elle soutient l'exploitation menée ici par la Direction générale des opérations régionales et les divers partenaires du Ministère.

### Direction de l'aménagement

#### *Mandat*

- Préparer le plan de développement des parcs ainsi que les études relatives à l'évaluation des parcs et des différents territoires fauniques.
- Concevoir le plan directeur d'aménagement et le plan d'équipement des territoires sous juridiction du Ministère.
- Détailler les plans d'aménagement de chaque territoire.
- Établir les normes d'aménagement.

#### *Réalisations*

— Tenue d'audiences publiques sur l'exploitation du parc de récréation de Frontenac et celle du parc national de la Pointe-Taillon.

— Réalisation des plans directeurs provisoires pour les parcs de Frontenac et de la Pointe-Taillon.

— Finalisation des options d'aménagement pour le projet de parc du Mont-Mégantic.

— Rédaction des plans directeurs finaux des parcs existants.

— Finalisation du plan directeur relié au site historique de Val-Jalbert.

— Inventaires biophysiques détaillés de sites à aménager.

— Production d'un document normatif sur les terrains de camping.

— Réalisation d'une étude de faisabilité sur la randonnée équestre dans le parc de récréation de Frontenac.

— Réalisation d'une étude sur la géomorphologie du parc national de la Pointe-Taillon.

— Description détaillée de six régions naturelles du Québec.

— Production d'une étude sur le milieu biophysique et récréatif des monts Torngat et de la rivière Koroc.

— Préparation de plans d'aménagement paysager pour des travaux effectués dans plusieurs parcs du réseau.

— Suivi des travaux d'aménagement paysager, en collaboration avec la Direction des services techniques.

### Direction des services techniques

#### *Mandat*

- Gérer l'enveloppe budgétaire du Ministère destinée aux dépenses d'immobilisations.
- Préparer les appels d'offres; adjuger les contrats professionnels et les contrats de construction.
- Préparer et faire préparer des plans et devis.
- Exécuter la surveillance des travaux.
- Offrir aux autres directions des services-conseils concernant des projets de construction financés directement ou indirectement par le Ministère.
- Assurer la réalisation du programme d'immobilisations du Ministère quant aux projets de construction d'immeubles, d'aménagements et de radiocommunication.
- Acquérir les biens immeubles, en collaboration avec le ministère des Transports.
- Exécuter les travaux d'arpentage du Ministère.
- Faire appliquer le programme concernant l'amélioration de la performance énergétique des édifices publics appartenant au Ministère.
- Effectuer l'inventaire, l'évaluation ainsi que la tenue à jour des biens capitalisables du Ministère.

#### *Réalisations*

— Gestion d'une enveloppe budgétaire, aux fins d'immobilisations, de 20 077 000 $, dont:

— 1 984 000 $ provenant du Fonds de développement régional;

— 5 841 700 $ accordés en subventions diverses à des fins d'immobilisations.

— Conception de plans et devis, ainsi que réalisation de divers projets dans les parcs, réserves et autres équipements du Ministère.

— Conception de plans et de descriptions techniques destinés aux parcs, réserves fauniques, zones d'exploitation contrôlée (ZEC), rivières à saumon, pourvoiries, zones de chasse ainsi qu'aux équipements hors-parcs et hors-réserves fauniques.

— Préparation des documents pour l'acquisition de parcelles de terrains ou d'immeubles et de servitudes.

— Mise en place de la documentation devant alimenter les dossiers de transfert de gestion de bâtiments situés à l'intérieur des parcs et réserves; préparation du matériel nécessaire, tant à la cession de terrains que de bâtiments hors-parcs et hors réserves fauniques.

— Rédaction des contrats de surveillance d'arpentage; traitement des dossiers d'acquisition d'immeubles.

— Acquisition d'instruments d'arpentage et de traitement de données, en vue d'améliorer la performance.

— Consolidation de la prise d'inventaire et évaluation des biens capitalisables du Ministère amorcées au cours de l'exercice précédent.

— Participation à l'étude du système de gestion des ressources matérielles, en vue de son informatisation.

### *Prospective*

En plus d'administrer le budget d'immobilisations 1986-1987, la Direction des services techniques entend poursuivre:

— la construction de bâtiments, routes et autres équipements reliés au plan quinquennal des parcs et nécessaires à l'opération des réserves, territoires, équipements hors-parcs, etc.;

— la préparation des plans et descriptions techniques des territoires administrés par le Ministère (parcs, réserves fauniques, rivières à saumon, équipements hors-parcs et hors-réserves) et des territoires fauniques (pourvoiries, unités et terrains de piégeage, zecs);

— l'acquisition de terrains susceptibles de servir à l'aménagement de certains parcs, ou encore pouvant être utilisés pour la mise en place de divers équipements du Ministère;

— l'acquisition et l'utilisation des systèmes informatisés de gestion de projets d'immobilisations.

## Direction des territoires fauniques

### *Mandat*

- Participer au contrôle de l'utilisation des territoires érigés en zone d'exploitation contrôlée (ZEC) ou en pourvoirie.
- Développer des politiques ainsi que des normes de gestion faisant appel à la participation et à l'initiative tant des usagers que des administrateurs des zecs et des pourvoiries.
- Proposer des orientations aptes à assurer une exploitation rationnelle de même qu'une saine gestion des zones d'exploitation contrôlée et des pourvoiries.
- Définir une stratégie générale d'intervention ainsi qu'une politique générale d'accessibilité pour les zones d'exploitation contrôlée et pour les pourvoiries.
- Fournir aux associations, organismes ou entreprises responsables des zones d'exploitation contrôlée et des pourvoiries l'expertise et le support technique requis en matière de gestion et de services à rendre aux utilisateurs de la faune.

### *Réalisations*

— Conception d'une étude visant à faire le bilan des zones d'exploitation contrôlée.

— Amorce d'une étude de planification visant à assurer la consolidation et le développement des pourvoiries.

— Cueillette et traitement des données devant conduire à la classification et à la catégorisation des pourvoiries.

— Traitement des dossiers portant sur la modification des limites de zones d'exploitation contrôlée et de pourvoiries.

— Participation à l'animation des cours de formafaune à l'intention des administrateurs de zones d'exploitation contrôlée et de pourvoiries.

— Rencontre des représentants de la Fédération québécoise des gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée et de l'Association des pourvoyeurs du Québec, afin d'établir les ajustements devant être apportés à la réglementation et aux documents administratifs qui les concernent.

— Préconception d'un système d'information sur la pourvoirie.

— Administration des permis de pourvoirie et des baux de droits exclusifs.

— Participation aux travaux reliés aux congrès ou colloques annuels des organismes concernés par les zones d'exploitation contrôlée et les pourvoiries.

### *Prospective*

Les perspectives d'avenir de la Direction des territoires fauniques reposent, dans une large mesure, sur la conduite de quatre dossiers: la régionalisation de l'administration des dossiers de pourvoiries; la classification des pourvoiries; le plan de consolidation et de développement des pourvoiries; le bilan sur les zones d'exploitation contrôlée.

Dans le but principalement d'améliorer les services offerts à la clientèle, la Direction des territoires fauniques, en collaboration avec la Direction des opérations régionales, examine la possibilité de faire traiter par les équipes régionales déjà en place tous les dossiers reliés à l'une ou l'autre des pourvoiries. En plus de répondre sans doute plus adéquatement aux besoins des pourvoyeurs, la concrétisation de ce projet permettrait au personnel de la Direction des territoires fauniques de se consacrer davantage aux tâches de consolidation et de développement de l'ensemble du réseau des pourvoiries.

Incidemment, le Ministère se montre de plus en plus intéressé à la mise au point d'un plan de consolidation et de développement des pourvoiries. Ce plan devrait permettre, d'une part, de favoriser la stabilisation des entreprises déjà en exploitation et, d'autre part, de circonscrire les secteurs où de nouvelles pourvoiries auraient avantage à s'établir.

En plus de se préoccuper de l'essor des pourvoiries proprement dites, le Ministère entend informer de façon plus adéquate la clientèle de ces entreprises. À cet effet, la classification des pourvoiries déjà en cours permettra éventuellement au Ministère de diffuser une publication faisant état de la nature et de la qualité des services offerts aux usagers de ces territoires fauniques.

Enfin, par son projet concernant le bilan sur les zones d'exploitation contrôlée, le Ministère désire mesurer si les objectifs reliés au réseau spécifique des territoires fauniques ont été atteints. Ainsi, de concert avec les principaux intéressés, on devrait dégager une problématique à partir de laquelle on ébauchera un certain nombre de solutions susceptibles d'apporter des correctifs appropriés aux anomalies décelées. Par la suite, la Direction des territoires fauniques se consacrera à la mise en application des solutions retenues.

## Direction des politiques et des programmes

### *Mandat*

- Préparer et assurer la mise en application, l'évaluation et l'actualisation des politiques, des programmes, des normes et des règlements requis pour le fonctionnement harmonieux du réseau des parcs, des réserves et des refuges.
- Agir à titre d'intervenant-conseil auprès des gestionnaires en matière d'organisation d'activités et de services offerts tant dans les parcs que dans les réserves d'exploitation et de gestion de ces territoires.
- Développer et maintenir à jour notre connaissance des clientèles actuelles ou potentielles du réseau des parcs et réserves, notamment en ce qui concerne leur profil (quantitatif et qualitatif), leur satisfaction et leurs besoins.
- Préparer et réaliser, en collaboration avec la direction concernée, un plan de communication et de marketing quant aux activités et services offerts par le Ministère dans les parcs et réserves fauniques.
- Effectuer les réservations pour la pratique d'activités dans les parcs et réserves fauniques, ainsi que les réservations pour l'obtention de services d'hébergement dans les établissements du Ministère.

### *Réalisations*

— Adoption et diffusion de politiques spécifiques au développement et à l'exploitation des parcs et des réserves fauniques sur la tarification et l'accueil au visiteur, ainsi que dépôt de deux documents d'orientation inhérents à la gestion des ressources naturelles et de l'hébergement.

— Confection et mise en place de programmes de formation découlant des politiques de l'accueil au visiteur et de la réglementation.

— Soutien à la planification et à la réalisation de programmes dans les réseaux des parcs tels que les plans d'interprétation, les plans de gestion des ressources naturelles, les plans de signalisation et l'organisation administrative.

— Préparation d'outils de gestion (manuel) pour les gestionnaires de territoires tels que les manuels de plan d'interprétation et de procédure d'opération des pavillons.

- Gestion de programmes de soutien administratif des réseaux de parcs et réserves tels que le «Cahier des activités et services», la billetterie, les statistiques et la tarification annuelle.
- Programmes de formation et de perfectionnement des employés des parcs et réserves fauniques; développement de nouveaux programmes dans les domaines de l'administration et développement également du matériel pédagogique audio-visuel.
- Poursuite de programme de présignalisation des territoires de parcs et de réserves.
- Sondages nationaux réalisés auprès des usagers des parcs et réserves ainsi qu'auprès des clientèles potentielles.
- Évaluation du système de réservation au camping du parc du Mont-Orford.
- Impression de la brochure «Bienvenue dans votre parc» pour sensibiliser le public à la réglementation des parcs.
- Mise en opération, le 1er décembre 1985, d'un système informatique de traitement des demandes de renseignements et de réservations.

***Prospective***

La Direction des politiques et des programmes compte en 1986-1987 rédiger un énoncé de principes permettant au Ministère de déléguer, dans les parcs et réserves, l'opération de certaines activités ou certains services. Elle désire développer et mettre en place les orientations ainsi que les modalités de gestion relatives à la tarification des activités et services offerts par le Ministère, de même que participer aux actions visant à réévaluer le territoire des réserves fauniques et à mettre en place le plan de consolidation des pourvoiries.

Par ailleurs, seront évalués les secteurs où la déréglementation pourrait s'appliquer et en seront soupesés les avantages et les inconvénients.

La Direction des politiques et des programmes poursuivra le développement des normes nécessaires à l'application des politiques sur les parcs et les réserves fauniques. Elle fournira des expertises-conseils auprès des gestionnaires de parcs et de réserves quant à la mise en place de normes et de nouvelles modalités de gestion, notamment dans le secteur de la délégation de gestion. Elle évaluera les activités et services offerts dans les parcs et réserves et reverra le système de réservation relatif à l'hébergement et aux activités de chasse et de pêche, dans le but d'améliorer le Service à la clientèle.

Enfin, la Direction continuera d'opérer les pavillons du lac à l'Épaule et du lac des Neiges.

## Conclusion

Le nouvel exercice financier sera tourné vers un certain nombre d'actions et de projets effectués en fonction des orientations suivantes.

Ainsi tout d'abord, dans le domaine de la mise en valeur de la faune et de ses habitats, les actions du Ministère seront fondées sur deux grandes préoccupations: la conservation et l'accessibilité.

**En matière de conservation**, le Ministère fera reposer son intervention sur les quatre éléments-clés suivants: la protection des habitats, la lutte au braconnage, l'éducation et la sensibilisation à la conservation et, enfin, une série de mesures spécifiques relatives au saumon de l'Atlantique ainsi qu'au caribou du Nouveau-Québec.

Le premier élément-clé, soit la *protection des habitats*, amènera le Ministère à proposer, avec la collaboration de ses partenaires gouvernementaux, les mesures législatives et réglementaires susceptibles d'assurer une protection accrue aux habitats les plus névralgiques sur le territoire québécois.

Cette initiative sera doublée d'actions de sensibilisation et de concertation auprès de tous les types d'utilisateurs de ressources naturelles dont l'action et les travaux d'exploitation pourraient avoir un effet négatif sur les habitats fauniques.

Le deuxième élément-clé, soit *la lutte au braconnage*, incitera le Ministère à intensifier sa lutte à tous ceux qui, individuellement ou en réseaux, commettent des infractions ayant une gravité biologique et compromettante pour la ressource faunique. Le Ministère sera ainsi amené à proposer des modifications à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

En matière d'*éducation et de sensibilisation*, soit le troisième élément-clé, le Ministère investira dans des moyens éducatifs destinés aux enfants et aux jeunes pour les sensibiliser à l'importance de la ressource faunique et de ses habitats et déploiera d'autres moyens destinés aux chasseurs et aux pêcheurs en marge de la campagne de lutte au braconnage.

Le quatrième élément-clé dans le domaine de la conservation réfère à l'application de *diverses mesures spécifiques* concernant la protection à accorder au saumon de l'Atlantique, ainsi que des recommandations techniques sur le projet de commercialisation de la viande de caribou de la rivière George.

Le deuxième grand volet de la mise en valeur de la faune réfère à **l'accessibilité** aux territoires et à la ressource qu'ils contiennent. Au cours des prochains mois, le Ministère entreprendra une vaste opération de révision de l'affectation, de la vocation et, éventuellement, du statut et des modes de gestion des territoires fauniques. Cet exercice permettra au Ministère de vérifier si ses objectifs de conservation et de gestion des territoires les plus riches en patrimoine faunique sont bien desservis par la répartition et l'affectation actuelle des différents types de territoires.

Par ailleurs, l'intervention ministérielle dans la mise en valeur de la faune sera animée par le souci d'associer le plus grand nombre possible de partenaires à sa gestion ainsi qu'à son exploitation, ce qui amènera le Ministère à songer au transfert de responsabilités pour l'exploitation de certains services.

Dans cet esprit, un groupe de travail chargé d'assurer le «développement des initiatives privées» a été formé pour explorer la participation des organismes privés, à but non lucratif ou à but lucratif, à la réalisation de l'offre de services actuellement gérés directement par le secteur public.

Le mandat confié à ce groupe de travail facilitera le développement de nouveaux types d'entreprises et la création de nouveaux types d'emplois dans le secteur privé. Également, il importe de préciser que le Ministère ne se départira pas de sa vigilance pour assurer la conciliation de l'objectif d'accessibilité avec celui orienté sur la maximisation des retombées économiques.

En ce qui concerne la mission du développement des secteurs du loisir et des programmes à la jeunesse, les actions suivantes seront privilégiées. Avant la fin de l'exercice financier 1986-1987, le Ministère entreprendra la dernière phase du processus de consultation et de concertation de la Conférence nationale du loisir par la tenue du Sommet québécois sur le loisir.

Au-delà de la tenue de cet événement d'importance pour le monde du loisir, un certain nombre de gestes devront être posés par le Ministère pour assurer le développement des secteurs du loisir.

En regard des organismes de loisir le Ministère entend d'abord maintenir son soutien financier aux services techniques et professionnels de base auxquels ils ont accès. Tout en reconnaissant le rôle de l'État dans le soutien financier aux organismes de ce genre, le Ministère les incitera à accroître leurs efforts d'autofinancement.

Le Ministère donnera de plus à la pratique sportive une impulsion nouvelle en collaborant avec le milieu à la définition d'une politique globale du sport qui comprendra et balisera l'ensemble des facettes de cette activité.

Par ailleurs, le loisir de plein air requerra le temps et l'énergie nécessaires pour lui insuffler un élan à la mesure de l'importance qu'il revêt aux yeux de nombreux Québécois.

Enfin, au cours des prochains mois, le Ministère procédera à la révision de l'appui accordé aux réseaux des camps, des auberges et des bases de plein air dans la volonté de recentrer son action vers les besoins prioritaires.

En conclusion, l'exercice 1986-1987 sera l'occasion pour le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de poursuivre la consolidation déjà entreprise en 1985-1986 de ses deux vocations: celle de coordination et de soutien à des partenaires et celle de gestion directe de territoires, d'activités et de services.

## Annexe

Appellation officielle des territoires gérés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (31 mars 1986). (Par statut)

### Parcs

(Loi sur les parcs)

Parc de la Pointe-Taillon
Parc d'Aiguebelle
Parc du Bic
Parc de la Jacques-Cartier
Parc de la Gaspésie
Parc des Grands Jardins
Parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé
Par des Îles-de-Boucherville
Parc de Miguasha
Parc du Mont-Orford
Parc du Mont-Tremblant
Parc du Saguenay
Parc de la Yamaska
Parc du Mont-Saint-Bruno

### Parcs en voie de création

Parc de Frontenac
Parc d'Oka

### Réserves fauniques

(Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune)

Réserve faunique d'Aiguebelle
Réserve faunique de l'Île-d'Anticosti
Réserve faunique Baldwin
Réserve faunique de Cap-Chat
Réserve faunique de Chibougamau
Réserve faunique de Dunière
Réserve faunique des Laurentides
Réserve faunique La Vérendrye
Réserve faunique Mastigouche
Réserve faunique de Matane
Réserve faunique de Papineau-Labelle
Réserve faunique de Plaisance
Réserve faunique de Port-Daniel
Réserve faunique de Portneuf
Réserve faunique de Rimouski
Réserve faunique de la Rivière-Cap-Chat
Réserve faunique de la Rivière-Matane
Réserve faunique de la Rivière-Matapédia
Réserve faunique de la Rivière-Moisie
Réserve faunique de la Rivière-Patapédia
Réserve faunique de la Rivière-Petit-Saguenay
Réserve faunique de la Rivière-Port-Daniel
Réserve faunique de la Rivière-Ristigouche
Réserve faunique de la Rivière-Sainte-Anne
Réserve faunique de la Rivière-Saint-Jean
Réserve faunique Rouge-Matawin
Réserve faunique du Saint-Maurice
Réserve faunique de Sept-Îles—Port-Cartier

### Réserves de chasse et de pêche

(Loi sur la conservation de la faune)

Parc du Mont-Sainte-Anne
Réserve d'Assinica
Réserve des Lacs Albanel, Mistassini, Waconichi et territoires y attenant

### Équipements récréo-touristiques

Aquarium du Québec
Camping de Carillon
Camping de Moisie
Camping de Mont-Saint-Pierre
Chute de la Chaudière
Chute Montmorency
Jardins de Métis
Jardin zoologique du Québec
Manoir Edmond-Joly-de-Lotbinière (Pointe-au-Platon)
Village historique de Val-Jalbert

N.B. — Un certain nombre d'autres établissements appartenant au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ont été cédés à la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) en juin 1985.